

**REUNION DU COMITE LOCAL
D'INFORMATION ET DE SUIVI**

**RAPPORT N° 9 DE LA
COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION**

Le 15 janvier 2004

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Nous allons engager cette réunion plénière du CLIS avec à l'ordre du jour, quatre points :

1. la présentation du 9^{ème} rapport de la Commission Nationale d'Evaluation, qui fera l'objet d'une intervention du professeur GUILLAUMONT, du professeur BEREST et du professeur DE MARSILY,
2. une information des membres du CLIS portant sur l'évaluation confiée à l'IEER et l'avancement des réflexions de l'état de référence sanitaire,
3. l'élection du vice-président,
4. une présentation à cette assemblée d'une modification concernant le règlement intérieur.

Je vous propose, s'il n'y avait pas d'objections, de commencer par le point n° 3, c'est-à-dire par l'élection du vice-président, et de faire annoncer les candidats. Tout simplement puisque des gens m'ont dit qu'ils ne resteront pas jusqu'au bout et d'autres nous rejoindront en cours de séance. Je vais demander d'abord aux candidats de se déclarer : Mme MALFAIT-BENNI et M. FLEURY. Nous avons deux candidats. Je vous rappelle que ceux qui ont pouvoir, ne peuvent détenir qu'un seul pouvoir. Vous pourrez voter en rejoignant ici M. JAQUET, qui à l'occasion de votre vote, vérifiera la liste d'émargement et vérifiera que vous n'êtes en possession que d'un seul pouvoir. Pendant le déroulement de ce point, nous allons entendre les membres de la Commission Nationale d'Evaluation et je vais passer la parole au professeur GUILLAUMONT.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Merci Monsieur le Préfet. Mesdames, messieurs, nous sommes une délégation de la Commission Nationale d'Evaluation dont Monsieur le Préfet a rappelé certains noms. Je voudrais préciser que moi-même, je suis chimiste. Donc je pourrai répondre à des questions venant de votre part sur tous les aspects chimiques ou physiques des programmes de recherches. M. DE MARSILY est hydrogéologue. Donc vous voyez à quel domaine scientifique cela se rapporte. Et M. BEREST est un spécialiste de la mécanique des roches. Egalement sont avec nous Mme PONSOT-JACQUIN et M.

PORTAL qui sont les secrétaires scientifiques de la Commission Nationale d'Evaluation. Je vous propose pour présenter ce rapport de procéder en deux étapes : je vais d'abord en quelques transparents faire le point sur les trois axes de recherche qui sont inscrits dans la loi en donnant vraiment l'essentiel en peu de phrases pour vous resituer les points forts qui ont été acquis durant la dernière année et ensuite je donnerai la parole à mes collègues DE MARSILY et BEREST pour vous exposer également les points forts qui concernent les recherches de l'axe 2. Après quoi, je pense que vous aurez des questions peut-être sur cet axe qui doit vous intéresser plus spécialement. Donc nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions et si vous le souhaitez, je reprendrai la parole ensuite pour vous présenter les recherches de l'axe 1 et de l'axe 3. L'axe 1, je vous le rappelle, c'est la séparation-transmutation, et l'axe 3, c'est le conditionnement des déchets, entreposage de longue durée.

J'ai quatre transparents qui essaient de dégager la physionomie des recherches. Sur l'axe 1, séparation-transmutation, il y a essentiellement trois informations que je souhaite vous dire et qui sont évidemment développées dans le rapport (transparent n° 1). Tout d'abord, les recherches qui concernent la séparation de certains éléments des combustibles usés sont entrées dans une phase importante, qui est la phase de faisabilité technique. Autrement dit, ont commencé des expériences très lourdes, du point de vue expérimental évidemment, dans des laboratoires d'Atalante, et ce sont des expériences en vraie grandeur qui consistent à travailler sur de la matière radioactive très représentative des combustibles usés. Je reviendrai là-dessus par la suite si vous voulez des détails supplémentaires. Ensuite le deuxième point, une fois que l'on a séparé les éléments, c'est de les préparer pour les transmuter. Cela se fait en les incorporant dans ce que l'on appelle des cibles de transmutation. Des cibles de transmutation, ce sont des composés chimiques qui doivent résister à des conditions particulièrement dures du point de vue irradiation, tenue à la température..., et ce qui a marqué l'année dernière, c'est que les expériences d'irradiation dans le réacteur Phénix ont pu reprendre mais malheureusement simplement au 2^{ème} semestre 2003. Le troisième point qui n'était pas sur ce transparent dont je voulais dire un mot, c'est l'évaluation de la faisabilité d'un ADS, c'est-à-dire d'un système dans lequel on couplerait un accélérateur, une cible pour produire des neutrons et un cœur sous critique. Il y a des recherches qui

se font, de type prospectif sur le papier, et des recherches expérimentales qui portent sur les composantes de ce que pourrait être un tel système. Ces recherches se sont développées normalement durant les années 2002/2003.

Ensuite sur l'axe 2, qui concerne l'étude des possibilités de stockage géologique, comme vous le savez, le fonçage du puits du laboratoire de Bure a repris en mai 2003 et des forages de secteur ont également été réalisés en 2003 (transparent n° 2). De ceci, la Commission a retenu que les résultats expérimentaux qui concernent ces forages seront disponibles en 2004. Un nouveau programme expérimental dans le laboratoire souterrain du Mont Terri a été décidé et la Commission en a eu connaissance.

Le transparent suivant note deux points (transparent n° 3). Suite à l'arrêt qu'il y a eu dans le creusement des puits, le programme initial expérimental a subi un certain retard et l'ANDRA a présenté à la CNE un programme de recherches révisé. Nous avons examiné ce programme, nous avons beaucoup discuté et la CNE juge que ce programme est pertinent, compte tenu des délais impartis qui maintenant vont courir sur deux ans. La CNE pense que ce programme constitue le minimum acceptable pour une acquisition in-situ des données permettant de construire le dossier scientifique de 2005. Autrement dit, dans les temps qui restent, nous sommes convaincus que si les recherches peuvent se dérouler telles qu'elles sont prévues, le dossier scientifique fin 2005 ne sera pas vide. Quoi qu'il en soit, la CNE recommande que la qualité et la cohérence du programme scientifique ne soient pas mises en cause par le rendez-vous de 2006. Elle pense qu'il ne faut pas sacrifier la qualité des recherches et des observations par rapport à cette échéance qui évidemment se rapproche.

Pour le troisième point de la loi qui concerne le conditionnement des déchets des entreposages de longue durée (transparent n° 4), la CNE a noté que les recherches sur le conditionnement séparé des radionucléides entre dans une phase de démonstration de faisabilité technique (ce point est un autre volet de la séparation-transmutation qui intéresse la possibilité de faire du conditionnement des éléments qui seraient séparés, c'est-à-dire essentiellement les actinides mineurs, l'iode, le technétium dans des conditionnements céramiques). Ce point est peut-être mineur mais il a donné lieu à des recherches très importantes et très fines. Ici aussi on passe à un stade de faisabilité technique, c'est-à-dire qui prépare celui d'une

éventuelle approche industrielle. Ensuite, la Commission a eu connaissance et même s'est déplacée sur le site de Marcoule pour voir des démonstrateurs de conteneurs pour des entreposages de longue durée. En effet, le CEA a réalisé à la fin de 2002 ces conteneurs que l'on peut voir et ils ont été soumis à différents essais qui se poursuivent pour l'instant.

Le dernier point important, c'est que des premiers résultats d'étude d'entrepôts de colis de déchets de longue durée ont été présentés à la Commission et ces études sont appliquées à ce qu'on a appelé des sites virtuels, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sites définis, simplement ce qui a été fait, c'est de définir dans quel type de roche pourraient être ces entreposages s'ils étaient en sub-surface. Donc ces études pour l'instant ont un caractère très préliminaire et on doit avoir des informations dans les années qui viennent.

Voilà, très rapidement brossé, ce que l'on peut dire d'une façon générale sur le rapport. Evidemment, c'est assez difficile de le résumer en quatre transparents étant donné la teneur importante du rapport que vous avez eu en main et vous avez pu voir qu'il y a beaucoup de choses qui sont écrites. J'ai essayé d'en tirer vraiment l'essentiel. A part si vous avez des questions d'ordre tout à fait général, ce que nous pouvons faire maintenant, c'est donner la parole à mes collègues géologue et mécanicien des roches pour aborder le point de l'axe 2 des recherches qui vous intéresse plus directement. Mais s'il y a des questions plus générales, je peux essayer d'y répondre.

Monsieur Claude KAISER – Association Meuse Nature Environnement

Je note que la Commission Nationale d'Evaluation semble insister sur le fait qu'il ne faut pas que le dossier soit vide pour l'échéance 2006 en ce qui concerne l'axe 2. Si je comprends bien, vous n'avez pas le même souci pour ce qui concerne par exemple les procédés de conditionnement parce que vous nous dites qu'il y a des pré-études de faisabilité. Pourquoi cette différence d'approche ?

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

On en parle moins car les travaux prévus sont en bonne voie. On regarde surtout la tenue à long terme des conditionnements actuels. Par exemple, sur les verres, des

modèles de comportement à long terme sont proposés. Sur les céramiques, des travaux s'effectuent en ce moment en laboratoire pour étudier la faisabilité technique. Concernant l'entreposage, ce sont essentiellement des questions d'ingénierie à résoudre, des résultats concrets vont arriver prochainement. Donc, sur l'axe 3, il y aura bien un dossier fourni en 2006.

Monsieur Gérard HERISSON - ADECO

A la lecture du rapport, on a l'impression que la qualité des recherches est délaissée au profit du respect du calendrier.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Ce que la CNE a écrit, c'est précisément que la CNE recommande que la qualité et la cohérence du programme scientifique ne soient pas mises en cause par l'existence du rendez-vous de 2006. Il vaut mieux disposer d'observations géologiques et de travaux scientifiques de qualité, même incomplets, plutôt que d'y renoncer pour atteindre au plus vite le niveau-cible.

Monsieur Jean-Luc BOUZON - Conseiller Général de la Haute-Marne

Vous estimez que l'ANDRA pourra présenter en 2006 un dossier sur le stockage. Pourtant, il n'y a aujourd'hui qu'un seul laboratoire, alors que la loi en prévoit au moins deux.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

L'ANDRA nous a présenté le Dossier 2002 Granite, dans lequel un inventaire des propriétés des différents granites étrangers a été dressé. Mais cela ne remplace pas un laboratoire, les données acquises n'étant pas directement transposables.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Je vous rappelle que le verre nucléaire a un taux d'altération de 10^{-5} par an, ce qui fait que le verre aura relâché tous ses éléments dans 100 000 ans. Le rapport du

professeur Pouchan parle d'une surpression dans le Callovo Oxfordien par rapport aux couches qui l'entourent, ce qui entraînera une circulation d'eau et donc un transport des éléments relâchés. Où en est-on de l'explication de cette surcharge hydraulique et quel est le rôle de l'osmose par rapport aux autres mécanismes de transport, comme l'advection ou la diffusion ?

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

La surpression dans le Callovo Oxfordien a effectivement été mesurée. C'est à l'ANDRA de préciser les mécanismes responsables, mais de mon point de vue, l'osmose, qui est un phénomène que l'on retrouve au niveau des cellules vivantes (quand deux milieux sont séparés par une membrane osmotique, l'eau présente dans le milieu le plus dilué va traverser la membrane pour diluer le milieu le plus salin) est le mécanisme dominant.

Monsieur René MARTIN - Société des Sciences Naturelles de Haute-Marne

Quels sont les pays qui ont opté pour l'incinération des déchets nucléaires ?

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Il s'agit des pays qui pratiquent le retraitement du combustible usé, donc principalement le Japon et la France. Les Etats-Unis s'y intéressent aussi mais seulement au titre de la recherche.

Monsieur André MOUROT - CEDRA 52

Je vous rappelle que le rapport de la CNE, ainsi que le dossier 2001 Argile de l'ANDRA et même la Règle fondamentale de sûreté, admettent qu'il y aura fuite des radionucléides. Quand ? Personne ne le sait. On peut cependant trouver une explication dans les travaux de l'IEER menés sur le stockage de plutonium de l'Idaho. En effet, après seulement trente ans de stockage, en 1980, du plutonium a été retrouvé à proximité, dans les aquifères.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Le stockage réalisé ne peut être comparé à celui qui est étudié par l'Andra. C'était un entreposage à faible profondeur, les déchets n'étaient pas conditionnés. De plus, le milieu concerné est oxydant. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait eu migration du plutonium.

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Nous savons que, si la transmutation devait être mise en œuvre, il faudrait que 10 à 15 % du parc existant des réacteurs lui soit dédié.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Oui. Je confirme.

Monsieur Claude KAISER - Meuse Nature Environnement

Est-ce que les recherches menées dans les axes 2 et 3 sont équivalentes ; si c'est le cas, cela n'apparaît pas dans votre rapport.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

En fait, ces recherches sont complémentaires. L'entreposage précède de toute façon le stockage.

Monsieur André MOUROT - CEDRA 52

Il me semble que la teneur en pyrite des argilites du Callovo Oxfordien est de l'ordre de 7 %. L'oxydation de cette pyrite conduira à l'acidification des eaux en contact avec les bétons. Ceux-ci ayant un pH basique, ils seront rapidement détériorés.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Tout d'abord, la teneur est moins importante (environ 1 %). Le phénomène dont vous parlez est bien pris en compte mais il ne devrait pas entraîner la ruine des ouvrages pendant l'exploitation.

L'année 2003 a été marquée par un bon nombre de progrès :

- l'Andra a fixé les concepts qu'elle étudie pour évaluer la possibilité de stocker les déchets dans l'argilite de Bure. Elle a aussi proposé plusieurs variantes.
- Ces concepts tiennent compte des critiques que la CNE avait portées sur les choix préliminaires exprimés dans le dossier 2001 argile.

L'année 2002 a donc permis un changement de portée des études en allant vers des solutions plus concrètes. La Commission considère que les concepts retenus aujourd'hui par l'Andra sont fondés sur une réflexion sérieuse et complète, tenant compte soit des connaissances actuelles, soit d'hypothèses qui devraient être confirmées dans un avenir proche.

En ce qui concerne la modélisation et la simulation numérique d'un stockage, on peut dire que :

- le travail de modélisation a fait l'objet d'un effort soutenu. Ce travail a été fait dans l'objectif d'un achèvement à la fin de l'année 2003. C'est en pratique ce qui s'est passé.
- La réalisation des outils de simulation numérique a nettement progressé. Toutefois, l'intégration des modèles ne paraît pas pouvoir être complètement réalisée. Des traitements séparés, successifs, des simplifications et des améliorations semblent nécessaires.

Venons-en au programme expérimental du laboratoire souterrain. Le programme a été fortement révisé, pour tenir compte du fait que les expériences in situ commenceront bien plus tard qu'initialement prévu, puisque la niche ne sera accessible qu'à partir de la fin de cette année. Il ne subsiste évidemment qu'un délai très court par rapport à l'échéance de 2006 pour le creusement de galeries, pour les observations et pour la conduite d'expérimentations.

L'Andra a tenu compte des priorités de recherche identifiées dans le dossier de synthèse "2001 Argile". Elle a donc refondu le programme expérimental pour étudier

en particulier ce qu'on appelle la zone endommagée par les excavations et la reconnaissance de possibles discontinuités dans la formation géologique et les formations encaissantes. C'est pourquoi le programme en laboratoire souterrain proprement dit est complété par une reconnaissance complémentaire depuis la surface.

L'Andra a réalisé des forages "de secteurs" pour la caractérisation hydrogéologique. Les résultats de ces forages seront utilisés notamment pour améliorer le modèle d'écoulement des eaux.

L'Andra a de plus commencé à réaliser des forages directionnels. Ce sont des forages inclinés qui permettent une reconnaissance presque à l'horizontale de l'argilite du Callovo-Oxfordien et aussi, pour l'un d'entre eux, du Dogger calcaire. Il s'agit d'abord de vérifier l'homogénéité de la formation et d'avoir plus de précisions sur les éventuelles fissurations.

Compte tenu de la réduction des objectifs du programme expérimental, il est possible que le programme ne permette pas de démontrer totalement la faisabilité du stockage. Cependant, les résultats obtenus, s'ils sont satisfaisants, devraient permettre d'avoir une idée plus précise de la présence, ou non, de causes d'empêchement à la réalisation du stockage.

Ce qui est impératif, c'est que l'absence de fractures conductrices dans la formation hôte soit reconnue. C'est aussi que les essais prévus depuis la niche soient effectués et que le comportement de la roche autour d'une première galerie puisse être observé.

Il faut ajouter que le programme expérimental de Bure ne constitue pas à lui seul tout le programme de l'Andra. Depuis plusieurs années, l'Andra collabore à des expériences dans des laboratoires souterrains à l'étranger.

L'Andra a judicieusement renforcé son programme expérimental dans le laboratoire souterrain du Mont-Terri, en Suisse. Même si les résultats qui seront obtenus ne pourront pas être entièrement transposés, des enseignements généraux et de méthode pourront en être utilement tirés.

Le programme au Mont-Terri porte en particulier sur l'étude des propriétés et du comportement de la zone de roche endommagée, qui est un objectif majeur. Il faut

en effet prouver, à terme, que cette zone, qui se développera à la paroi des galeries et des puits, ne pourra constituer un "court-circuit" de la barrière géologique.

Je n'avais pas prévu de transparent sur le granite, mais je tiens aussi à indiquer que l'Andra a établi fin 2002 un dossier à ce sujet. Ce dossier fait le point des connaissances que l'Andra a pu rassembler sur le granite. Ce dossier fait une synthèse des connaissances disponibles et essaie de tirer de cette synthèse des enseignements sur la faisabilité de la construction d'un stockage de type HAVL dans un massif granitique en France. Le rapport de l'Andra n'est pas en mesure de conclure aujourd'hui, mais il montre la démarche scientifique suivie.

Je dois rappeler que le granite est un milieu bien différent de l'argilite, sa particularité est d'être une roche localement très imperméable mais parcourue par un réseau plus ou moins dense de fractures, par lesquelles les fluides peuvent circuler.

La Commission a recommandé à l'Andra de bien comparer les conditions de fracturation des granites français et étrangers ainsi que leurs conditions d'exutoires.

Monsieur Gérard HERISSON - ADECO

Il ressort de votre exposé que vous privilégiez les échéances imposées par le calendrier, au détriment de la qualité des recherches.

Monsieur Jean-Luc BOUZON - Conseiller Général de la Haute-Marne

Quelle terre allons-nous laisser aux générations futures ? Il a été clairement dit à Nogent que le stockage serait commun à plusieurs pays européens. C'est sûr, Bure va devenir la poubelle de l'Europe. Et pourtant, c'est évident, le Parlement n'aura pas les éléments pour décider en 2006.

Monsieur André MOUROT - CEDRA 52

J'aurai encore une dernière question à poser sur la géologie. J'ai examiné le log détaillé du sondage HTM 102, celui de Cirfontaines-en-Ornois. C'est un des premiers sinon même le premier sondage qui a été fait. Je me suis aperçu que les fameuses

argilites ont, sur ce log, 92 mètres d'épaisseur alors qu'on nous chante souvent les 120 mètres d'argilites. En regardant le log du sondage, je m'aperçois que l'on a ajouté, au-dessus des argilites, 30 mètres de marne avec intercalation de calcaire. Parce que 90 mètres, c'est la question que je pose à la CNE, n'est-ce pas un petit peu juste pour faire un stockage efficace ?

Monsieur Pascal WOJCIK - CFDT Meuse

Par rapport à la présentation qui nous a été faite tout à l'heure, on nous a parlé de cause d'empêchement et je voudrais revenir sur les potentialités au niveau de la géothermie. C'est un problème qu'on a abordé avec l'ANDRA, qui est assez réticente pour faire un forage pour avoir des données précises sur les potentialités en géothermie au niveau du site de Bure. Là, je vois que l'ANDRA a accepté de faire de nombreux forages pour voir d'autres problèmes, notamment la présence de failles, et elle est très réservée pour faire un forage profond pour la géothermie. Donc cela est une cause d'empêchement pour le stockage.

Monsieur René MARTIN - Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne

Au sujet des forages déviés, est-ce qu'il est possible d'avoir les directions exactes en termes simples, par exemple Sud-Ouest, Nord-Est plutôt que des degrés, des choses un peu hermétiques.

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

On ne peut qu'acquiescer à ce que viennent de dire tous les prédécesseurs notamment au sujet de la démocratie. On a pu démontrer malheureusement en tant que citoyens que la démocratie a encore bien du chemin à faire dans notre pays depuis dix ans et effectivement, cela paraît quand même un petit peu choquant que cette démocratie française ne soit que représentative, on nous l'a assez dit, on nous

l'a assez répété ici. En tant que citoyen, on peut dire que non, la démocratie doit être autre chose que représentative ; le référendum serait une autre chose mais enfin en tout cas, le citoyen a vraiment son mot à dire.

J'aurai deux points à soulever. Tout à l'heure j'en soulèverai un sur les failles, parce c'est quand même quelque chose de très important dans la région. On nous a dit aussi tellement de choses à ce niveau là et on a fait tellement de découvertes d'autres choses qui ne correspondaient pas, qu'il y a vraiment à dire, mais je voudrais revenir sur ce qui a été dit avant sur les fameux stockages qui ont été faits aux Etats-Unis, dans l'Idaho. Alors effectivement, on a pu souligner que ces stockages en question avaient été "mal faits", puisque c'était quelquefois des déchets liquides, et on sait très bien que du liquide mis dans la terre comme cela, cela ne va peut-être pas tenir éternellement. Par contre, ce qui nous interpelle au plus haut point en tant que citoyen, c'est qu'à notre niveau, n'ayant aucune compétence, que peut-on faire sinon faire confiance ? C'est-à-dire faire confiance aux décideurs, les élus, et aux experts scientifiques. Or, quand on reprend les trois stockages qui ont été faits aux Etats-Unis et notamment celui d'Idaho, il y a eu modélisation, vous avez parlé de modélisation pour Bure donc calculs scientifiques, mathématiques... A Idaho, il y a eu effectivement des modélisations et pas en six mois, cela a été quelque chose de conséquent. Les modélisations ont démontré qu'effectivement, il y aurait retour dans la biosphère, migrations de radioéléments, dans 80 000 ans, grosso modo, et on se rend compte que quelques dizaines d'années plus tard, cela revient à la surface. Alors le citoyen se pose de graves questions au sujet des modélisations. On nous dit la même chose à Bure : non, ne vous inquiétez pas, il va y avoir des modélisations ; et comme disait Monsieur tout à l'heure : on a tapé sur les doigts de l'ANDRA et maintenant ils font un bon travail. Permettez-nous de nous poser de sérieuses questions. Et puis je voudrais quand même dire ceci : on nous parle notamment de modélisations, on fait des calculs pour ceci pour cela, et dans 10 000, 100 000 ans, il y aura tant de radioactivité, 0,25 sievert qui vont remonter à la surface ; permettez-nous de nous dire que cela nous choque énormément. Comment peut-on faire une modélisation sur tout ce qui va se passer ? Ce qu'on ne dit pas au public, c'est que pour modéliser, on a pris une partie de ce qui peut arriver, intrusion humaine ou autre. Mais seulement les impondérables, ils sont où ? Vous allez me dire qu'ils sont rentrés aussi dans la

modélisation, comment les fait-on ? On pourrait citer des quantités de phénomènes où on nous avait dit : "ne craignez rien", le Titanic qui est insubmersible , les Twin Towers à New-York qui évidemment avaient été modélisées aussi pour ne jamais s'effondrer... Alors ce stockage de Bure, c'est quand même quelque chose d'effarant surtout pour la santé de nos descendants. Il y a du plutonium quand même à l'intérieur, Dieu sait si c'est une cochonnerie. Alors ces choses là, quand on nous dit qu'elles vont venir dans 10 000 ans ou 100 000 ans à la surface, permettez-nous de dire : "non, on n'y croit plus, merci". Et puis je reviendrai sur les failles, on en reparlera tout à l'heure.

Monsieur André MOUROT - CEDRA 52

Je voulais revenir très rapidement sur la géothermie. Vous vous souvenez Monsieur le Préfet qu'au cours d'un des derniers bureaux, je vous avais demandé la permission d'aller voir le site de géothermie profond en Alsace à Soultz-sous-Forêt dont je connais bien le directeur, et il a eu des ennuis de planning puis de santé, mais maintenant j'ai le rendez-vous ferme et au prochain bureau, je pense pouvoir vous donner un rapport sur ce sujet là. Je voudrais ajouter une toute petite chose pour poursuivre ce que disait M. MARIE sur le plutonium qui est un radio-toxique, on le sait, mais aussi un très puissant chimio-toxique qui est efficace, hélas, à la dose du micro-gramme. Donc il n'en faut pas beaucoup dans les eaux du sous-sol pour provoquer les pires ennuis, cancer et autre chose.

Monsieur René MARTIN - Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne

Au sujet de la transposabilité Mont-Terri vers Bure. Est-ce que les argiles du Mont-Terri n'ont pas des pendages très importants ? Cela n'a pas de rapport avec Bure où l'on a quelques pourcents. Ensuite, les argiles du Mont-Terri, du fait du plissement du Jura, ont quand même subi des contraintes bien supérieures à celles de Bure. Donc est-ce qu'elles ont des différences sensibles ?

Monsieur André MOUROT - CEDRA 52

Au Mont-Terri, il y a une petite galerie qui donne sur une grande galerie et, à l'entrée, on voit un magnifique charriage, la roche a été poussée et charriée, cela se voit comme le nez au milieu de la figure. Donc cela a été pas mal travaillé. Il y a aussi à Tournemire une très belle faille dans la galerie sur des argilites qui sont assez voisines de celles de Bure, une très belle faille sur une série d'argilites d'environ 200 mètres d'épaisseur où il y a de l'eau qui coule. L'eau passe au travers de la faille et je crois qu'il y a eu des études faites pour savoir si c'était de l'eau formationnelle ou de l'eau d'infiltration et je crois que la réponse est qu'il y a les deux.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

Je voudrais déjà poser une question politique à nos amis de la CNE, même si souvent ils ne répondent pas, mais je pense que là ils vont répondre. Je voudrais savoir pourquoi vous venez présenter si tardivement ce rapport devant la plénière du CLIS ? J'attends votre réponse, je ne veux même pas vous en suggérer une. Mais je pense que rapport en juin, présentation en janvier, cela me semble trop. Alors je voudrais votre réponse là-dessus. Ensuite par rapport à la présentation qui vient de nous être faite sur le dossier argile, enfin sur ce qui se passe à Bure. J'ai lu le rapport CNE, pas complètement, j'ai lu la partie qui m'intéressait, qui concerne Bure, et quand j'ai eu fini de le lire, j'ai eu l'impression qu'il y avait beaucoup d'incertitudes et qu'on était encore loin de pouvoir décider. Je vous invite à lire ces douze pages, ce n'est pas très long et vraiment le sentiment que j'ai, c'est qu'il y a énormément d'incertitudes, et pour reprendre l'image de l'instituteur et de l'élève, j'ai l'impression, en lisant votre rapport, que vous êtes dans l'incapacité de noter un élève qui, à la limite, n'a pas rendu sa copie. C'est ce que je ressens lorsque je lis votre rapport, je le dis encore une fois, c'est mon interprétation bien sûr, mais c'est votre rapport. Donc comment pouvez-vous arriver à la présentation que vous nous avez faite où, finalement, tout à l'air de bien aller, alors que je peux, en lisant votre rapport, avoir une interprétation diamétralement opposée. Je sais que vous ne voulez jamais trop nous entendre là-dessus mais quand même, quelle distance entre la présentation qui est faite aujourd'hui des travaux qui se font à Bure et les promesses qui ont été faites quand on a voulu installer ce laboratoire. La réversibilité, laboratoires au pluriel, tout cela a tout de même été promis, c'est là-dessus que les Meusiens et les Haut-Marnais se sont décidés. Aujourd'hui, cela a complètement disparu. Quand on

vous pose une question, vous dites : "mais si c'est possible, c'est techniquement possible mais finalement on fera ce que l'on voudra ensuite". C'était M. DE MARSILY qui disait tout à l'heure : l'entreposage c'est possible, mais peut-être que l'on en voudra pas. Vraiment là, je suis assez effaré par cette façon de faire entre des promesses qui étaient bien précises il y a quinze ans, et aujourd'hui un programme de recherche que moi je ressens comme vraiment très flou et qui aujourd'hui est présenté comme quelque chose de, finalement, je ne veux pas dire exemplaire, mais de bien fait. Et vraiment je ne le ressens pas comme cela et je ne comprends pas comment vous pouvez nous faire une telle présentation. Et puis j'aurai une dernière question : je voudrais connaître un petit peu le sentiment de la CNE sur ce qui a été commandé par le CLIS à l'IEER, l'analyse critique du programme de recherche de l'ANDRA. Pensez-vous que ce genre de commande peut être intéressante dans le cadre de ce que fait l'ANDRA ?

Monsieur Francis LEGRAND – Maire de Couvertpuits

J'ai constaté que la salle commençait à se vider donc avant qu'elle ne se vide encore plus, je voudrais m'adresser aux parlementaires, aux élus et aux décideurs meusiens et haut-marnais naturellement. En effet, c'est le Parlement qui prendra la décision. Aujourd'hui, force est de constater qu'effectivement, la donne n'est plus du tout la même par rapport au contrat initial de 1991 ou 1992, peu importe. Alors, quelle est la position des parlementaires, malheureusement apparemment ils ne sont pas là, je ne sais pas s'ils sont représentés mais le Conseil Général est présent. Je crois que lui aussi doit se positionner. Il y a un certain nombre de chambres consulaires qui ont été aussi consultées à l'origine de ce projet. Donc la donne n'est plus du tout la même ou alors vous avez des éléments en votre possession qui font que vous pourrez réagir le moment venu mais 2006 est toujours la date du rendez-vous, alors j'aimerais connaître la position de ceux qui se sont prononcés à l'origine de ce projet.

Monsieur René MARTIN - Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne

Une dernière question suite à la remarque de M. MOUROT sur l'épaisseur de la couche hôte, 90 ou 100 mètres. Je lis à la page 32 de votre rapport que la niche sera située à 445 mètres et donc dans un niveau plus carbonaté que le niveau des galeries. Clairement, cela veut dire que c'est encore de l'argile ou ce n'en est plus ?

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Je voudrais revenir sur la question qui a été posée à propos de la migration, la modélisation et le plutonium. Le problème de la migration, vous avez bien compris que c'est le grand problème du stockage géologique, puisque c'est savoir estimer, modéliser le retour d'une partie de la radioactivité dans la biosphère. Ce qu'il faut bien voir dans ces problèmes de migration, c'est d'abord ce qui se passe en surface, ce que l'on appelle en termes de chimiste dans des « milieux oxydants », et ce qui se passe en profondeur dans la géosphère, dans des « milieux réducteurs ». En milieu oxydant, par exemple, c'est-à-dire en surface ou en subsurface, là où encore on trouve de l'oxygène, des éléments peuvent faire l'objet d'oxydo-réduction. Les éléments sont alors assez mobiles, donc le plutonium peut migrer en surface assez rapidement parce qu'il peut passer - j'emploie le langage du chimiste - au degré d'oxydation 5 ; il peut migrer parce que la propriété des espèces du plutonium à ce degré d'oxydation est d'être moins retardées qu'en milieu profond dans un stockage où il serait au degré d'oxydation 4. Tous ces problèmes de diffusion observés à Idaho ou dans d'autres sites, c'était dans des milieux oxydants où également peuvent aussi entrer en jeu des transports sous des formes colloïdales. Maintenant, quand on est en milieu profond, à 400 mètres, dans de l'argile, une fois que tout est rebouché, que tout est revenu à l'équilibre, évidemment ce n'est pas immédiat car il y a eu contact avec l'air et donc cela va rester temporairement un petit peu oxydant, mais enfin cela redevient réducteur. A ce moment là, le plutonium, par exemple, ne bougera pratiquement pas.

Abordons maintenant le problème de la modélisation. On ne peut pas faire autrement que de modéliser le retour des éléments à la biosphère. Ce sont des calculs que les gens qui font de l'analyse de sûreté prennent en considération, mais ce n'est qu'un élément de la façon dont on peut apprécier la sûreté d'un stockage.

Donc il ne faut pas lui donner un trop grand poids, il y a x éléments qui rentrent dans l'appréciation de la sûreté du stockage.

Revenons au problème de la chimio-toxicité du plutonium. C'est vrai que tous les éléments lourds en général, l'uranium, le plutonium en particulier, sont tous chimio-toxiques quand ils sont dans des concentrations très élevées. En particulier, le plus connu c'est l'uranium qui, s'il est ingéré en quantités importantes, cause des dérèglements, essentiellement du rein. C'est un effet de chimio-toxicité, cela est sûr. Quant au plutonium que l'on rencontre dans la nature dans les sites que vous avez cités aux Etats-Unis, il est à des concentrations qui sont extrêmement faibles de l'ordre de 10^{-10} mol/l.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Vous me dites : "vous avez fait un exposé plus positif que le texte du rapport". C'est peut-être vrai, de même qu'on nous a fait remarquer que nous nous adressons à l'Andra comme des professeurs en lui disant : "bon, l'an dernier, c'était pas bien, cette année, c'est pas mal, vous avez fait un meilleur effort". On nous a déjà reproché d'être un collègue de professeurs, ce qui n'est pas faux puisque nous trois sommes enseignants à l'Université. C'est vrai qu'on a un petit peu cette attitude d'enseignants, c'est-à-dire donner des bons points ou donner des mauvais points. Effectivement, je crois que c'est là notre rôle. On est là depuis 1994, environ 10 ans, pour examiner chaque année ce que fait l'ANDRA et si on voit des trucs qui ne vont pas bien, le leur dire, c'est en quelque sorte donner des mauvais points. Quant à la suite de ces "mauvais points", ils font quelque chose qui va dans le bon sens, effectivement on est content et on dit : "cela va mieux". Alors est-ce que je l'ai dit plus fort que nous ne l'avons écrit, peut-être. Il m'a semblé avoir dit que le programme révisé, si on arrive à le faire entièrement, ne permettra pas d'établir la faisabilité, ce que demandait la loi, mais l'absence éventuelle d'éléments négatifs. Moi je trouve que c'est fort comme langage. Vous dites que ce sont des bons points, on peut les prendre comme des bons points mais vous êtes optimiste. Ce que nous disons dans notre rapport, c'est que l'ANDRA a donné des coups de barre dans la bonne direction aussi bien sur la modélisation que sur la création de forages orientés, c'est bien, je le répète. Mais est-ce que cela va être suffisant pour arriver à

la faisabilité, on en doute beaucoup. Et on dit : c'est vraiment le minimum si tout se passe à peu près comme prévu, même si peut-être, avec toutes ces discussions qu'on a eues sur la transposabilité des résultats au Mont-Terri qui sont des points sur lesquels j'essaierai de répondre sur le fond, on aimerait bien avoir deux ou trois ans de plus.

Nous travaillons dans le cadre d'une loi ; un certain nombre d'entre vous et d'autres, ailleurs ont dit : « il faut en retarder l'échéance ». J'étais venu au CLIS il y a deux ans et je crois que cette question était à l'ordre du jour : est-ce que oui ou non, on peut retarder ? Ce n'est pas moi qui décide, c'est le Parlement qui n'a pas souhaité changer cette échéance. Pour l'instant, on travaille avec une loi donc on fait avec ce que l'on a et cette loi dit qu'il faut amener des éléments en 2006. Nous, notre recommandation, c'est de dire : « essayons de faire pour le mieux en 2006 et d'avoir le plus de bons points, le plus d'éléments sur lesquels on pourra se prononcer ». Quand vous me dites que je fais une présentation optimiste, je ne suis optimiste, me semble-t-il, que sur les moyens qui sont mis. Je n'ai pas d'avis optimiste ou pessimiste sur le fait que le site sera in fine acceptable ou non, je n'en sais rien, je ne souhaite pas me prononcer aujourd'hui. Donc je crois que depuis le rapport précédent il y a eu des améliorations, des inflexions du programme de l'ANDRA ; d'une part, le creusement du puits a recommencé, deuxièmement, des forages directionnels ont été ajoutés, troisièmement le fait que l'on ait fait des forages de secteur pour avoir plus d'informations, tout cela va dans le bon sens. Où en sera-t-on en 2006 ? Il faudra relire le rapport de la CNE en 2006 avec une loupe. On dira ce dont nous serons convaincus, par exemple : « on n'a pas assez d'éléments pour pouvoir conclure de façon définitive ; vous, messieurs les parlementaires, dites ce que vous voulez. Est-ce que vous voulez qu'on prolonge la recherche pendant un an, deux ans, trois ans ? » Quand on parle avec l'Office Parlementaire, ils ne l'excluent pas, ils ne disent pas : « 2006, c'est oui à Bure ou non à Bure ». C'est dans leur grande sagesse que les parlementaires diront s'il est nécessaire de prolonger pendant un, deux, trois, cinq ans. C'est quand même des gens qui vont réfléchir et en fonction de ce que l'on aura dans les rapports de l'ANDRA et de ce que la CNE en dira, une décision sera prise. C'est l'état d'esprit dans lequel nous réfléchissons. On a une loi qui nous dit : « il faut amener des éléments en 2006 », et bien on dit : « en 2003, aujourd'hui, voilà où on en est ». On a l'impression que cela

avance dans le bon sens, on a l'impression que cela va être très tangent, faites le maximum et puis on regardera en 2006.

Monsieur Pierre BEREST - Membre de la CNE

Je voulais ajouter simplement une chose, c'est que, quand il a fallu parler fort et clair, la CNE a parlé fort et clair. C'était à propos du granite de la Vienne, je n'étais pas membre de la CNE à l'époque, je suis seulement là depuis quelque temps, donc j'ai pu observer cela de l'extérieur. Quand il a fallu parler fort, la CNE a parlé fort. Ceci étant, la CNE n'est pas composée de gens médiatiques ou de spécialistes qui passent à la télévision tous les jours et c'est vrai que faire des éclats tous les six mois, ce n'est pas tellement dans notre style professionnel mais je crois que s'il faut parler fort un jour, la CNE le fera.

Monsieur Charles GUENE - Sénateur de la Haute-Marne

Si vous permettez, étant le seul parlementaire, je pourrais me borner à dire qu'après tout, je verrai au vu du dossier en 2006, mais ce serait peut-être un peu facile. Mais il se trouve que j'appartiens à la fois à l'évaluation parlementaire et aussi à la commission de débat public qui sous, une autre forme, me permet d'être un auditeur attentif. Je crois que sur le plan de la forme, malgré tout, les gens ici sont relativement bien servis car je crois que le débat est quand même très instructif et personnellement, je peux dire que, ayant la position intellectuelle de n'être ni pour ni contre, cela me permet d'être plus à l'aise. Je dirais quand même qu'on ne peut pas mettre sur le même plan des éléments de réflexion à plusieurs milliers d'années et d'autres qui sont à quelques décennies et en cela, ce que j'ai entendu sur le plan du fond, au niveau de la possibilité de reconditionner les déchets pour plusieurs centaines d'années est un élément très intéressant, parce que cela ouvre des perspectives. Et je dirai quand même : n'oublions pas qu'on est devant un laboratoire pour l'instant, c'est un élément important. Je ne sais pas si j'ai répondu pleinement mais je crois que mon rôle, c'est d'avoir une vision attentive jusqu'en 2006. Et je pense que si le débat continue à ce niveau, on aura quand même sérieusement avancé, ce qui n'exclut pas qu'il y ait effectivement un report si l'on n'a pas les éléments nécessaires. Mais je crois que l'on est tous là pour cela.

Monsieur Daniel LHULLIER - Conseiller Général de la Meuse

Dans le débat par rapport notamment à l'interprétation de Francis LEGRAND concernant la position des élus meusiens, je ne parlerai évidemment pas au nom du Conseil Général de la Meuse puisque je suis dans l'opposition et en plus je suis hostile au stockage. Ceci dit, je peux sous contrôle des collègues qui sont présents dire qu'à plusieurs reprises, des motions ont été votées à l'unanimité des Conseillers Généraux demandant qu'en 2006, il soit décidé de ne pas décider, demandant qu'en 2006 les parlementaires repoussent l'échéance. De ce côté là, je crois que vous pouvez être rassurés par rapport à 2006, je ne parle pas du reste, mais par rapport à l'échéance 2006, notre position est très claire et très ferme. Je profite d'avoir la parole pour abonder dans le sens de Jean-Marc FLEURY par rapport à la lecture du rapport et à la perception que la présentation a laissée. Vous avez quelque peu rectifié le message. Quand j'ai lu le rapport, je me suis dit : « ce n'est pas possible que des décisions soient prises en 2006 », et dans la première partie de l'exposé on n'avait pas tout à fait ce sentiment là, on l'a un petit plus maintenant. Merci.

Mlle Fanny JOTTER - Attachée parlementaire de François DOSE, Député de la Meuse

Je représente François DOSE, député de la Meuse. Il n'est pas là et ce n'est pas facile pour moi de prendre la parole à sa place et de dire précisément ce qu'il aurait dit s'il avait été là ; mais sur la question du débat et des décisions qui seront prises en 2006 sur la base du rapport présenté aux parlementaires, simplement, François DOSE a martelé depuis le début que les engagements pris lorsque les élus locaux ont proposé de retenir le site de Bure pour l'expérimentation n'ont pas été tenus ; je pense qu'en 2006 il tiendra bon, lui et les autres, et il sera redit qu'aucune décision ne pourra être prise du fait que ces engagements n'ont pas été tenus : les laboratoires au pluriel et puis la réversibilité. Et puis les parlementaires ne seront pas en mesure de trancher entre l'une ou l'autre des solutions qui seront présentées pour le stockage et l'entreposage par exemple, et n'excluront pas de reporter ou de laisser un temps, une durée supplémentaire, pour des recherches complémentaires compte tenu de l'état d'avancement des travaux.

Monsieur Robert GUILLAUMONT – Membre de la CNE

Une question à laquelle j'ai oublié de répondre. Pourquoi on est venu si tard. Je vais donner la parole à Monsieur PORTAL pour vous expliquer pourquoi on n'a pas pu venir plus tôt. Je crois que c'était un problème de calendrier.

Monsieur Rémi PORTAL - Secrétaire scientifique de la CNE

Oui, la raison en est très simple. Nous étions en pourparlers avec M. JAQUET pour venir le 15 novembre mais je crois que précisément à cette date là il n'était plus possible de venir car le dépouillement de l'appel d'offres devait intervenir. Alors M. JAQUET a dit qu'effectivement à un ou deux jours près, il ne paraissait pas possible de pouvoir tenir la date initialement prévue, compte tenu du calendrier de cette opération qui nous était évidemment étrangère. Et le mois de décembre était très chargé pour la Commission puisque nous avons prévu un voyage au Mont-Terri qui a eu lieu au milieu du mois, nous avons également programmé quatre réunions importantes et Noël est arrivé très vite, ce qui fait que nous n'avons pas pu trouver un rendez-vous avant le début du mois de janvier. C'est vraiment un concours de circonstances malheureuses et cela tient au fait que la Commission prend ses rendez-vous très à l'avance ; le programme des réunions est arrêté dès le mois de juin jusqu'au mois de juin de l'année suivante et, à partir de là, il ne nous est plus possible d'intercaler très facilement d'autres réunions.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Vous avez posé une question sur l'avis de la CNE sur l'expertise demandée par le CLIS. J'ai vu la composition de l'équipe mise en place par l'IEER. Je note par exemple la présence de M. EWING, géochimiste de grand renom. Il me semble que l'on a vu tous ensemble que ce problème du stockage dans des formations argileuses est un problème difficile. J'ai été très sensible à ce qui a été dit sur un certain nombre de modélisations faites par le passé sur d'autres sites, qui ont conduit à des espoirs qui ne se sont pas avérés par la suite. Il me semble que tout appel à une expertise scientifique de qualité ne peut être que favorable à ce dossier. Plus on a d'avis sur les sites et leurs propriétés, mieux c'est, et j'attendrai de voir

pour pouvoir me prononcer mais sur le principe de voir les gens réfléchir et vous aider sur ce dossier, c'est quelque chose d'excellent. Attendons de voir ce qu'ils diront mais cela me paraît, sur le fond, sur le principe, quelque chose de particulièrement intéressant.

La question de M. MOUROT sur l'épaisseur de l'argile. Effectivement au HTM 102, l'argile fait 92 mètres d'épaisseur, l'ANDRA nous a présenté, en fonction des résultats provisoires de reconnaissance et de modélisation, une zone dans laquelle il serait éventuellement possible de construire un stockage, compte tenu des propriétés de la roche et de son épaisseur... Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas mes documents sous les yeux, je n'ai plus en tête de savoir si le HTM 102 fait partie de cette zone mais, s'il fallait un jour construire un stockage, on choisirait une zone sur laquelle l'épaisseur de l'argilite est suffisante. Si au HTM 102, elle n'est pas suffisante, cette zone sera exclue et on se placera à un endroit où l'épaisseur sera suffisante.

Concernant les marnes basales de l'Oxfordien, est-ce que c'est de l'argile ou est-ce que ce sont des marnes ? En géologie, on appelle marne un mélange d'argile et de calcaire et, à partir d'une certaine teneur minimum, on dit que c'est une argile. Au-delà de cette teneur, on l'appelle marne, c'est une progression. Effectivement, il est connu que la couche devient plus calcaire vers le haut. On la considère comme appartenant toujours à la classe des argiles et pas encore à la classe de marnes. Il y a une petite modification minéralogique des propriétés de cette roche vers le haut et ce n'est pas tout à fait la même que celle qui est un peu plus bas. Ce qui veut dire que quand on fait une expérience de migration dans la niche qui est justement un peu plus haut, elle n'est pas totalement représentative de ce que serait la même expérience un peu plus bas, donc il faudra poursuivre, continuer.

M. Pierre BEREST - Membre de la CNE

Il me semble que HTM 102, n'est pas dans la zone que l'ANDRA considère comme favorable pour implanter un stockage ou plus exactement qu'il est juste à la limite de la zone qu'elle considère comme favorable. Cela relativise un petit peu la question de la profondeur mais c'est l'ANDRA qui doit le savoir avec certitude.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Si je continue la question sur la différence des argilites de Mont-Terri, oui vous avez raison, l'argile du Jura est pentue, elle a été beaucoup plus abîmée, déformée que celle de Bure. A priori, à partir des informations disponibles sur des échantillons, malgré cela, elle a des propriétés, en particulier de perméabilité, qui sont du même ordre. Les coefficients de diffusion qui ont été mesurés, toujours sur échantillons, semblent assez voisins. C'est vrai qu'elles ne sont pas pareilles, que nous ne pouvons pas transposer directement ce qui a été fait à Mont-Terri à ce qui sera fait à Bure. Mais nous pensons quand même qu'il y a des choses à apprendre.

Monsieur Pierre BEREST - Membre de la CNE

Sur le plan mécanique je crois que l'argile de Mont-Terri effectivement poserait des problèmes de construction plus difficiles toutes choses égales par ailleurs que celles de Bure dans la mesure où il existe des plans de très grande faiblesse et lorsque sur le site du Mont Terri, les galeries ne sont pas bien orientées, il y a un risque très grand d'avoir des éboulements le long de ces lignes de très grande faiblesse. Donc à ce sens là, je crois que vous avez raison et pour cet aspect proprement mécanique du problème, pour ce qu'on en connaît aujourd'hui, je dirais que je me sens un peu plus à l'aise pour construire des choses à Bure qu'au Mont-Terri. Je crois que vous avez tout à fait raison sur la transposition. Il faut être très prudent. Nous ne sommes pas en train de parler de produits manufacturés comme de l'acier ou comme de l'aluminium. Nous sommes en train de parler de choses qui ont été faites par la nature dans des conditions qui étaient différentes dans chaque site et je crois que si vous lisez attentivement ce qui a été dit dans notre rapport, effectivement sur la transposition, nous sommes très prudents. En revanche, ce que nous disons, c'est que ce qui est une très bonne chose, c'est de tester les méthodes, tester les outils au Mont-Terri parce que cela fera certainement gagner du temps, éviter quelques erreurs quand on aura à les utiliser sur le site de Bure. Mais sur la transposition sur le plan scientifique, je vous suis. Il faut être très prudent.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Vous avez parlé de Tournemire, M. MOUROT. C'est vrai que c'est un site instrumenté par l'IRSN qui se situe à côté de Roquefort. Effectivement, ce sont des argilites, mais elles sont un peu plus bas stratigraphiquement que le Callovo-Oxfordien, c'est le Toarcien. Et ce Toarcien a des propriétés un peu différentes de celles des argiles de Bure. Effectivement, il y a une faille qui s'appelle la faille de Cernon, il y a des failles qui ont été observées au sein même de la couche d'argile dans lesquelles il y a de l'eau qui circule et sur lesquelles il y a un programme important d'études qui a été réalisé, qui continue à se développer et qui a montré comme vous l'avez dit qu'une partie de l'eau provient de la formation elle-même, c'est tout à fait exact et c'est un point important, sur lequel il y a des travaux qui sont faits par l'IRSN, Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire. L'IRSN y teste des méthodes expérimentales, des méthodes d'auscultation qui sont tout à fait intéressantes.

Sur la géothermie, je n'ai pas grand chose à dire, M. PIGUET ?

Monsieur Jack-Pierre PIGUET - Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

Sur la géothermie, c'est un sujet qui a été très abondamment débattu au niveau du CLIS depuis à peu près un an. Il y a eu effectivement des éléments qui ont été apportés par M. FOUILLAC, le Directeur scientifique du BRGM au printemps dernier en bureau. Il y a eu un rapport de l'IRSN qui a fait le dépouillement des données qui étaient contenues dans les forages pétroliers et dans les études effectuées par le BRGM antérieures en tout cas à 1983. Ce rapport a fait l'objet d'un document de synthèse rédigé par le secrétaire scientifique du CLIS et au cours de l'année 2003, nous avons, dans les forages de secteur profond dont il a été question aujourd'hui, introduit des mesures de température de manière à apporter quelques données supplémentaires sur ce problème. Elles viennent se verser au dossier, nous sommes en train de préparer un rapport de synthèse de l'ensemble de ces données. Le point moins scientifique que j'ai à plusieurs reprises indiqué au niveau du bureau du CLIS, c'est qu'il entre tout à fait clairement dans la mission de l'ANDRA de vérifier qu'il n'existe pas comme le dit la règle fondamentale de sûreté de ressources géothermiques exceptionnelles ou particulières au niveau du site du laboratoire et c'est effectivement la conclusion à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui. Cela

entre effectivement dans les attributions de l'ANDRA. Par contre, ce que j'ai dit en bureau du CLIS, c'est qu'il n'est pas dans la mission de l'ANDRA, sauf si les autorités de tutelle qui sont les siennes le demandait explicitement, de faire, de toute façon je crois qu'elle n'en aurait pas les compétences, une évaluation technico-économique d'exploitation de ressources géothermiques dans ce secteur ou dans quelque secteur que ce soit. Je dirais que sur ce problème là, l'ANDRA apporte tous les éléments qui entrent dans le cadre de sa mission et de ses compétences mais, effectivement, ne peut pas aller au-delà.

Monsieur Pascal WOJCIK - CFDT Meuse

Par rapport à la géothermie, il y a toujours le doute. C'est ce que l'on avait demandé au bureau du CLIS, lever le doute par rapport aux potentialités qui pourraient être une cause d'empêchement du centre de stockage. Puisque tout à l'heure on disait dans la présentation qu'on avait eu des problèmes au niveau des expérimentations, qu'on ne pouvait pas tout faire, qu'on allait procéder un petit peu par l'absurde, en disant : il faut lever les causes d'empêchement ; la potentialité géothermique est une cause d'empêchement, il faut donc lever le doute et je pense que la façon de lever un doute, c'est de faire des forages profonds pour vérifier ça.

Monsieur Jack-Pierre PIGUET, Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

La deuxième question portait sur les orientations des forages. Je crois qu'effectivement il y avait tout à l'heure une vue en plan. Alors vous voyez ici sur cette vue en plan la position des puits (transparent n° 5), le puits d'accès PA, ou puits principal, le puits auxiliaire PX, et vous avez deux traits de couleur orange. Vous avez la direction des forages qui sont sensiblement orthogonaux aux directions des possibles discontinuités que la sismique 3D avait permis de soupçonner et puis vous avez un autre forage qui est orienté vers le Nord-Est et qui est le forage 361 dont la plate-forme se situe à proximité du village de Saudron. Là ce sont deux forages vers le Nord-Est et vous avez en orange une autre direction de forage qui passe entre les deux puits et qui, elle, est orientée vers le Nord-Ouest. Les orientations chiffrées, je ne sais pas si Jacques les a en tête ?

Monsieur Jacques DELAY - ANDRA

Nord 45 pour les deux forages que vous voyez vers le Nord-Est, c'est-à-dire un forage dirigé oblique dans la couche d'argile du Callovo-Oxfordien et un forage dirigé oblique dans la couche du Dogger, celui qu'on vous a présenté en coupe tout à l'heure. Un forage qui est orienté globalement Nord 15 Ouest que vous voyez passer entre les deux puits, puits principal marqué PA sur cette figure et puits auxiliaire marqué PX. Ce forage est complètement, dans sa partie rectiligne, dans l'argile du Callovo Oxfordien et donc en ce qui concerne le troisième forage, il est plutôt orienté à Nord 55 Est, c'est-à-dire il s'en va vers le Nord-Est, et il aura environ 800 m rectiligne dans la formation du Callovo Oxfordien.

Monsieur André GERVAISE

Cela fait à peu près neuf ans et six préfets qu'on discute du laboratoire. Le mot laboratoire n'est apparu que quand le parlementaire haut-marnais a parlé et on n'a parlé aujourd'hui que de stockage, comme si c'était un acquis. On a parlé aussi de Bure comparé au Mont-Terri. On oublie que le Mont-Terri est, comme son nom l'indique, un mont, qu'il est accessible de partout tandis que Bure est un trou accessible de nulle part. Donc on a parlé aussi depuis presque une dizaine d'années ici de réversibilité qui veut dire accessibilité et pas un mot aujourd'hui, alors j'ai bien peur que dans trois ans et deux préfets, on revienne ici pour savoir comment faire quand il y aura une catastrophe dans le sous-sol. Voilà, c'est un peu le constat que je voulais faire et je suis assez déçu que tout le monde soit vraiment d'accord avec le stockage ou presque.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Je crois que vous vouliez faire réagir, vous avez réussi. Monsieur MARIE puis Monsieur FLEURY.

Monsieur Michel MARIE, CDR 55

Bravo à la personne qui a pris la parole juste avant. Quelques petits points : j'ai entendu parler de géothermie, les auditeurs qui sont ici pour un certain nombre ne savent peut-être pas qu'effectivement au sein du bureau où l'on se rencontre tous les mois ou tous les mois et demi, certains membres sont obligés de remettre le sujet de la géothermie sur la table parce que l'on a la nette impression que le sujet est escamoté. Depuis un an, puisque maintenant cela fait un an, cela date du mois de janvier 2003, on demande à savoir si oui ou non il y a ressource géothermique. Et on ne le sait pas. Effectivement, on a fait des études, on a eu des gens du BRGM, on a eu un rapport de l'IRSN comme il vient d'être dit. La conclusion de tout ça, c'est qu'on ne sait rien. Au bout d'un an, on ne sait toujours rien. Donc la conclusion qui a été donnée quand même au bureau c'est : il n'y a pas trente six solutions, il y a à faire des forages comme Monsieur le Directeur de l'ANDRA vient de dire. Il faut faire des forages, mais pas ceux que lui a appelés des forages profonds qui ont lieu actuellement autour de Bure. Ce ne sont pas des forages profonds parce ces forages descendent dans le meilleur ou le pire des cas grosso modo à 800 mètres. Or la ressource géothermique serait environ à 1200, 1500 mètres ou plus. Donc vous voyez que si on veut savoir s'il y a des ressources géothermiques, il faut descendre jusqu'à cette profondeur. On nous a fait croire aussi au bureau, on l'a entendu encore tout à l'heure, qu'avec ces forages profonds, on allait avoir une température. Il faut savoir, parce que ça on ne le sait pas d'emblée, il faut se renseigner, que les températures, on ne les a pas, c'est une extrapolation. On entend parler de gradient avec les températures que l'on a à 100 mètres, 200 mètres, 300 mètres. On extrapole une température profonde, on extrapole simplement. Seulement, ceci dit, si on peut avoir une idée de température, on n'aura surtout pas ni la salinité par exemple puisqu'on nous dit qu'il y a du sel, ni le débit. Donc on n'aura pas toutes ces qualités dont on a absolument besoin. Au bout d'un an, on en est toujours là et on réclame au sein du bureau et au sein du CLIS qu'on aille enfin savoir si oui ou non il y a ressource géothermique. J'espère qu'un jour ou l'autre on saura et pas en 2006 ou après.

Un autre point, j'ai entendu un Monsieur de la CNE qui a défendu un petit peu la CNE et qui a dit : la CNE a parlé fort lorsqu'il a été question du site de la Vienne. C'est très intéressant effectivement parce que c'est une belle illustration de tout ce qui se passe ici depuis dix ans et on va rejoindre pas mal de monde qui est intervenu

là-dessus, c'est qu'effectivement voici quelques années, le site de la Vienne et le site du Gard étaient retenus comme le site de l'Est. Or, à cette époque là, le site de la Vienne, c'était du granite qui était fracturé, cela a été dit dès 1995 par un géologue local qui n'est pas présent ce soir, et il a fallu quelques années pour que la CNE dise qu'effectivement, c'était rédhibitoire, il ne fallait surtout pas y aller, il était trop fracturé, avec circulation d'eau, et à cette époque là, ici même, l'ANDRA a dit : "si, le site est bon". Alors j'aimerais que la CNE retape sur la table en disant : "voyez, quelquefois, on est quand même obligé de taper sur la table pour se faire entendre et pour faire dire la vérité". C'est quand même très important. Enfin, j'ai parlé tout à l'heure des failles puisqu'il me semble ne pas en avoir trop entendu parler, c'est quand même un sujet des plus importants. On vient de lire dans la presse, heureusement qu'il y a la presse quelquefois, qu'il y avait des failles. On entend dire souvent aussi qu'il y a de l'eau alors qu'avant il n'y en avait pas. Maintenant, il y a de l'eau dans le site, c'est une information, mais ne vous inquiétez pas, l'eau ne circule pas, donc tout le temps qu'elle ne circule pas, nous sommes tranquilles. Seulement, grave problème : s'il y a des failles, et bien il y a circulation d'eau, alors qu'on nous disait jusqu'à maintenant : dans la région de Bure, autour du puits en question, il y a des failles, mais un peu plus loin, pas sur le site lui-même. C'est quand même assez intéressant parce qu'il n'y a pas d'études sérieuses qui ont été faites, à part la sismique 3D qui ne peut pas donner certains types de failles, et on apprend qu'un rapport de l'IRSN, donc Institut hautement officiel, nous dit qu'ils ont étudié, et sur le site, aux alentours même de ce que l'on appelle le laboratoire, il y a des failles. Il serait quand même intéressant que cette information soit donnée au plus grand nombre et de manière compréhensible, et cela m'amène à une autre question qui est passée encore une fois totalement à la trappe : début décembre, mais évidemment ce n'était pas ici, c'était à Paris, on a entendu l'ANDRA qui disait que le stockage après 2006, puisque l'on est toujours dans un laboratoire, se ferait éventuellement, je cite, "dans un rayon de 20 à 30 kilomètres du puits". Nous avons posé la question au bureau et nous n'avons pas de réponse donc on va la reposer publiquement maintenant : qu'est-ce que cela veut dire ? On nous a toujours dit, on peut ressortir des documents, et l'ANDRA l'a répété : on ne peut faire qu'un stockage dans l'endroit où nous sommes, voire 2 à 3 kilomètres éventuellement, et maintenant on nous dit dans un rayon de 20 à 30 kilomètres autour du puits. Alors je pose la

question officiellement à la CNE qui doit être au courant forcément et puis aux représentants de l'ANDRA. Merci.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

Ma question rejoint celle que Michel MARIE vient de poser par rapport à la possibilité d'avoir un stockage dans un rayon de quelques kilomètres autour de Bure, donc je voudrais juste poser la question de la transposition. Est-ce que les éléments recueillis à Bure peuvent être transposés à 10, 15 kilomètres à côté de Bure intégralement ou est-ce qu'il faut recommencer l'opération ?

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Concernant les failles, depuis le début de la recherche de sites de stockage, la préoccupation majeure des géologues est : est-ce qu'il y a des failles ? Ensuite, est-ce que ces failles laissent circuler l'eau ? Donc ce sont vraiment les bonnes questions. Vous avez parlé du site de la Vienne, effectivement il s'est avéré qu'il y avait des failles et que certaines de ces failles, pas toutes, avaient une perméabilité telle qu'il y avait de l'eau et c'est sur cette base et sur les éléments apportés par l'ANDRA qu'il y a eu une divergence de vue entre la CNE et l'ANDRA. L'ANDRA disait : "il y a des failles, mais entre les failles, on peut trouver des zones où il n'y a pas de circulation d'eau et il y a moyen de faire un stockage" ; et la CNE dit : "nous pensons qu'il y en a trop, nous pensons qu'un stockage construit dans un site comme cela ne serait pas acceptable". On a regardé les éléments et on a donné un avis divergent effectivement mais on était d'accord sur le fond, c'est-à-dire : est-ce qu'il y a des failles, est-ce qu'il y a de l'eau ? On avait des données brutes de l'ANDRA qui montraient qu'il y avait des failles et que dans certaines il y avait de l'eau.

Revenons maintenant à Bure. La CNE a beaucoup insisté pour avoir ces fameux forages orientés qui sont en train d'être réalisés puisque le retard pris par le puits faisait que les galeries de reconnaissance prévues pour reconnaître sur une certaine longueur la couche n'auraient probablement pas le temps d'être faites. Donc ces forages ont toujours le même but : est-ce qu'il y a des failles ? Et est-ce que, si

failles il y a, ces failles laissent passer l'eau ? Je dirais que personnellement depuis vingt ans à peu près, j'ai beaucoup poussé dans la mesure de mes moyens à dire : le granite est une roche qui me paraît dangereuse pour le stockage des déchets parce que si failles il y a, ces failles sont souvent conductrices. En revanche, l'argile a la propriété en général que même s'il y a faille, la faille se ressoude. La meilleure preuve en est qu'au Mont-Terri par exemple, où il y a eu des mouvements tectoniques, où il y a eu des failles, il y a quand même très peu d'eau ou pas d'eau. Pour l'instant à Bure, on attend d'avoir les résultats soit par les puits, soit par les forages pour pouvoir se prononcer. Aujourd'hui, je n'ai pas beaucoup plus d'informations sur ce point là qu'il y en a depuis deux, trois, quatre ans, depuis que l'on a eu la sismique 3D qui montre qu'il y a une zone où il n'y a certainement pas de grandes failles. S'il y a des failles, il y a de petites failles, c'est ce que dit l'IRSN, vous avez raison de le soulever. Maintenant, je dirais qu'il faut regarder les résultats des auscultations qui sont en cours. Concernant la question de M. FLEURY sur la possibilité de transposer à 20, 30 kilomètres, ce qui va être vu dans un petit laboratoire, il y a des éléments qui vont être transposés, d'autres non. Quels sont les éléments transposables ? C'est par exemple la nature lithologique de la roche, autrement dit : est-ce que c'est toujours de l'argile ? En général, ces couches d'argile sont déposées sur plusieurs dizaines de kilomètres et il est vraisemblable que ce que l'on a observé sur la verticale, c'est-à-dire qu'il y a des argiles un peu plus fortes en argile en bas et un peu plus calcaires sur le haut, se retrouverait à peu près à 30 kilomètres. En revanche, en ce qui concerne la fracturation, on connaît la position des grandes failles régionales qui sont le fossé de Gondrecourt et la faille de la Marne. La petite fracturation est reconnue à Bure. Si on considérait une zone distante, il faudrait effectivement étudier la petite fracturation et la fissuration. Dans ce cas là, il ne faudrait pas repartir à zéro, mais à 5 % des connaissances initiales.

Monsieur Michel MARIE, CDR 55

Un déplacement sur 20 ou 30 kilomètres, c'est tout de même important.

Monsieur Ghislain de MARSILY - Membre de la CNE

Moi je n'ai pas d'information là-dessus.

Monsieur Jack-Pierre FIGUET, Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

C'est très facile d'y répondre. Ce à quoi vous faites allusion, c'est ce que nous avons appelé la zone de transposition qui a été publiée au moment du dossier 2001. On peut difficilement parler de rayon puisque c'est une sorte de triangle curviligne, le site de Bure se trouvant sur la partie inférieure, et dont la définition provisoire, puisqu'elle correspond à l'état des connaissances aujourd'hui, est celle que M. de MARSILY vient d'évoquer, c'est-à-dire : présence d'une couche d'argile d'une certaine gamme d'épaisseur, résistance mécanique semblable, enfin tout ce qui résulte des forages qui avaient été faits jusqu'à présent. Donc ceci n'est pas effectivement nouveau. Ceci a été publié et je crois que l'ANDRA a fait l'effort de faire un petit fascicule de vulgarisation de quelques pages qui porte cette carte de transposition et qui est à la disposition de tous les visiteurs du laboratoire et de tous ceux qui le demande et qui a été mis à la disposition du CLIS bien entendu.

Monsieur André MOUROT, CEDRA 52

Pour plaire à M. DOSE qui voudrait voir un autre laboratoire ou d'autres au pluriel, ne pourrait-on pas envisager d'aller chercher dans les granites de la Corse par exemple ?

Monsieur Gérard HERISSON - ADECO

J'ai bien noté que, je reprends vos propos, compte tenu de la réduction des objectifs du programme, cela ne permet pas d'affirmer pleinement la possibilité du stockage mais seulement l'absence de cause d'empêchement. Cela me paraît quand même une lourde responsabilité de votre part. La CNE est une assemblée consultative qui a le mérite d'exister et vos recommandations ont le mérite d'exister, mais vous utilisez souvent le conditionnel. Mais là, vous êtes affirmatif. Donc vous prenez une lourde responsabilité parce je ne doute pas que l'ANDRA exploitera ce rapport, exploitera cette position en faisant valoir l'absence de cause d'empêchement et ceci malgré toutes les incertitudes. D'autre part, depuis des années aussi, nous assistons à une partie de ping-pong entre les scientifiques et les élus, c'est-à-dire que lorsque

l'on ne veut pas répondre à une question, cela dépend des uns et inversement. Alors cela est une facilité qui n'est pas très honnête. D'autre part en ce qui concerne les élus, je pense ne pas être hors sujet puisque M. DOSE a été délégué officiellement par le CLIS pour s'exprimer lors d'une conférence internationale, et il a apporté certaines précisions officielles. Je regrette d'ailleurs que trop souvent il soit absent aux réunions du CLIS. Je ne doute pas que son agenda soit très chargé, néanmoins on le voit peu souvent, en particulier lorsqu'il y a des votes. Pour revenir à ce que disait M. DOSE, il a précisé dans son exposé à Stockholm : "je dois vous dire que le fait de simplement se porter candidat permettait aux collectivités volontaires d'être bénéficiaires d'une manne non négligeable. Et d'autre part, l'opérateur désigné par les instances gouvernementales, l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs, a mis en œuvre ces compétences scientifiques pour valider la meilleure candidature. D'autres interlocuteurs, conseiller général, représentant de l'Etat et notables locaux se chargèrent d'apaiser les appréhensions". On ne demande pas mieux de faire confiance aux élus, aux scientifiques, mais on a quand même de bonnes raisons d'être inquiets et d'ailleurs M. DOSE le confirme. C'est quand même une interrogation et une inquiétude justifiées.

Monsieur Daniel JEAN - CDJA 52

Je représente le CDJA de la Haute-Marne. Je voudrais savoir si vous avez étudié l'impact du stockage, au niveau surface, qu'est-ce que cela peut représenter ?

Monsieur Jack-Pierre PIGUET - Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

Je dirais que cela serait un carré de côté kilométrique ou bi kilométrique, quelque chose comme cela, j'imagine, ce n'est pas 100 sur 100 kilomètres, ce n'est pas 20 sur 20 kilomètres, c'est quelques kilomètres de côté mais ce n'est pas un sujet actuellement étudié par le laboratoire et en détail par l'ANDRA puisque ce n'est pas l'objet.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Je propose que l'ANDRA fasse une réponse plus précise après avoir analysé la question.

Monsieur Daniel JEAN - CDJA 52

J'ai une autre question. Je voudrais savoir si l'impact au niveau environnemental a été étudié, c'est-à-dire au niveau agricole, la production agricole. S'il y a stockage, est-ce qu'il y aura un périmètre de protection ?

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Je voudrais intervenir parce que l'on a quand même un élément de réponse pour Monsieur. J'ai cru comprendre qu'il était haut-marnais, moi aussi, cela tombe très bien, et en Haute-Marne, nous avons un élément de réponse. Il se trouve que, avant nous, dans les années 1987-1990, ce projet de Bure est arrivé dans d'autres départements et on ne parlait de rien du tout à cette époque, on voulait enfouir point final, et comme l'ANDRA n'a pas réussi, c'est après que l'on a eu la loi Bataille, que l'on a entendu parler de laboratoires, qu'on a vu de l'argent.... C'est intéressant aussi pour l'historique. Et pourquoi cela est venu ici et comment ? Mais justement, dans ces départements de 1987 à 1990, j'en prends au moins un qui s'appelle l'Aisne, qui s'est dit, par l'intermédiaire de l'amicale des maires du département, qu'il serait quand même intéressant de faire une étude d'impact économique, on est bien d'accord là-dessus. Cette amicale des maires a pris une école de commerce et un cabinet de consultants spécialisés. Cela a coûté cher et la réponse a été très claire, c'est que l'impact, ne serait-ce que sur l'image de marque des produits agro-alimentaires essentiellement, s'avérait catastrophique. C'est le premier élément de réponse. Deuxième élément de réponse : le site de l'Aisne tombe à l'eau, les populations, les élus se rebiffent, n'en veulent pas. Monsieur Bataille va avec sa petite valise chercher d'autres départements. Il trouve le nôtre. A cette époque, la Meuse et la Haute-Marne, la Vienne et le Gard sont retenus. Alors en Haute-Marne, certaines personnes demandent : cela serait peut-être intéressant de faire comme l'Aisne, une étude d'impact économique ; et donc on demande à ce qu'il y ait cette étude en question faite par X ou Y, cela n'a pas d'importance. En Haute-Marne, cela a été refusé, refus catégorique, on est passé par la Chambre d'Agriculture, refus. Or

dans le Gard, un an plus tard, la même demande a lieu et là, que se passe-t-il ? C'est la Chambre d'Agriculture qui commande une étude de la même veine, étude d'impact économique, surtout agricole évidemment, payée par l'argent que versait l'ANDRA à cette époque, via les fameuses "ADEC" qu'on a eu chez nous, les fameux 5 millions de francs qui ont été distribués à tout va. 500 000 francs sont passés dans cette étude et alors là, la réponse décoiffe, vous pourrez demander à la Chambre d'Agriculture du Gard, le pavé est énorme et les 60 millions de francs qui sont donnés sont balayés évidemment par toute cette image négative qu'auraient eue tous les produits de la région si stockage il y avait eu. Or il faut dire que chez nous, on se pose aussi la question, en Haute-Marne et en Meuse. Pourquoi ? Parce que l'on a aussi de l'agro-alimentaire, on a quand même dans la région la fromagerie de Pansey avec les fromages des Vignottes qui étaient quelque chose de très important au niveau de l'emploi local, rural, et comme par hasard, cette fromagerie a fermé. Une autre fromagerie juste à côté ferme à Saint-Urbain. Comment se fait-il qu'on se bat pour faire venir de l'emploi local, faire du développement durable, et à côté de cela, on est en train de fermer des entreprises qui créent de l'emploi rural ? La troisième ferme ses portes à Chevillon. Là, il y a une question à se poser au niveau de l'impact économique mais personne ne veut le faire, c'est curieux mais c'est comme cela, la réalité.

Monsieur Francis LEGRAND – Maire de Couvertpuits

Alors il se trouve que j'ai entre les mains l'évaluation de l'impact économique qui a été réalisé par le département de l'Aisne. Cela a été commandité au cabinet Bossart et consultants. Je pourrai éventuellement le donner à ceux qui le souhaiteraient, voici la conclusion : un déficit annuel de 30 millions de francs environ pour le département, cela date des années 80. Je suis content que mon collègue, puisque moi aussi je suis agriculteur, ait soulevé cette question qui aurait dû être soulevée depuis longtemps. Là aussi le problème, je trouve cela lamentable, mais c'est que l'on n'anticipe pas. On va attendre que le laboratoire soit créé pour voir si effectivement il va y avoir des nuisances. Cela m'inquiète, j'ai presque envie de dire que la seule question qui se pose, enfin en tout cas à mes yeux, je ne prétends pas avoir raison : est-ce que oui ou non on est favorable à ce que ce fameux laboratoire se transforme en centre de stockage ? Et quand j'entends le Conseiller Général qui

me dit que le Conseil Général prend une motion, j'ai envie de dire que c'est vraiment le minimum qu'on puisse faire. J'ai siégé dans d'autres instances, des motions on en prenait à chaque session et cela n'aboutit à rien. Si c'est le seul moyen de lutte que l'on a pour que ce projet n'aboutisse pas, que les décideurs ont entre leurs mains et s'ils ne veulent pas se manifester autrement, quand il arrivera il ne faudra pas dire : "si j'avais su, j'aurais fait ça". Je suis désolé, sur des projets aussi importants, aussi sérieux, je crois qu'il faut arriver à se positionner. C'est aussi une question d'honnêteté intellectuelle.

Comme le disait très justement Jean-Luc BOUZON : "même si les deux députés meusiens viennent en renfort des députés haut-marnais", et je suis à peu près certains qu'ils vont s'y opposer tous les quatre. Quelle que soit leur position aujourd'hui, le moment venu, ils s'y opposeront et ils seront 4 contre 500.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Je veux juste poser une question à M. PIGUET. Est-il exact ou non que l'ANDRA a acheté 200 hectares autour du laboratoire ?

Monsieur Jack-Pierre PIGUET - Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

Vous dire que c'est 200 hectares, je ne peux pas vous dire comme cela de mémoire, mais l'ANDRA est propriétaire des terrains qui sont sur l'emprise du laboratoire effectivement et dans l'environnement immédiat du laboratoire.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Moi je livre cela, c'est contrôlable je crois, mais on sait depuis 2 ans que la ferme qui est à côté a été achetée et vous en êtes à 220 hectares, mais je demande que cela soit précisé.

Monsieur Jack-Pierre PIGUET - Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne

Mon voisin Jacques DELAY qui est là depuis plus longtemps que moi me dit que c'est effectivement 80 et 18 et que c'est resté comme cela depuis que je suis ici.

C'est sûr en fait, puisque je n'ai pas fait de transactions immobilières, je peux vous l'assurer.

Monsieur Gérard HERISSON - ADECO

Lors de la dernière réunion, j'avais posé une question à laquelle je n'ai toujours pas de réponse en ce qui concernait l'Autorité de Sûreté Nucléaire à laquelle vous faites référence fréquemment dans vos rapports. J'ai lu dans une revue scientifique que l'Autorité de Sûreté nucléaire s'était autoproclamée Autorité de Sûreté et qu'il n'y avait aucun texte officiel qui entérinait cette Autorité. Pouvez-vous m'accorder des précisions, existe-t-il des statuts ? Peut-on avoir connaissance de ses membres ? Cela me paraît quand même intéressant compte tenu que vous faites référence à cette Autorité. Deuxième chose, nous avons demandé dans le cadre du CLIS en 2002 que soit établi un état de référence sanitaire des populations concernées. Nous sommes aujourd'hui en 2004 ; le 19 août 2002, la Ministre déléguée à la recherche avait répondu qu'il était nécessaire de souligner que le laboratoire n'était pas destiné à accueillir le moindre déchet nucléaire de base, en conséquence la réalisation d'un état sanitaire de référence ne présente aucune pertinence scientifique. A-t-on évolué depuis ?

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Sur la première question, la DRIRE va vous répondre ; sur la seconde, c'est un point de l'ordre du jour.

Monsieur Michel CHAUGNY - DRIRE Champagne-Ardenne

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, c'est grosso modo l'ensemble formé par la DGSNR et les divisions de sûreté nucléaire et de radioprotection des DRIRE où il y a des installations nucléaires en France. La DGSNR, c'est la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection. Il y a un texte fondateur, ce n'est pas un texte fondateur de l'ASN, Autorité de Sûreté Nucléaire, mais c'est quand même un texte fondateur suite à la réorganisation du contrôle du nucléaire en France. C'est un décret de février 2002 qui a créé la DGSNR à partir de l'ex-Direction de la Sûreté

des Installations Nucléaires du Ministère de l'industrie, de la CIREA, Commission Interministérielle RadioEléments Artificiels, l'entité qui gère les autorisations individuelles accordées aux détenteurs de sources radioactives, le bureau des rayonnements du Ministère de la santé et l'ex-OPRI, Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants. Tout cela est maintenant organisé au niveau central dans une même direction générale qui est mise sous triple tutelle, industrie environnement et santé. Cela s'appelle la DGSNR mais je dirais que par commodité de langage, on a créé le vocable Autorité de Sûreté Nucléaire. Cela comprend la DGSNR et les services régionaux de l'Etat sur lesquels elle s'appuie au titre du décret de 2002 qui sont donc les 9 divisions de Sûreté Nucléaire et de radioprotection des 9 DRIRE où il y a des installations nucléaires en France.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Pas d'autres questions à la CNE ? Je vais les remercier en notre nom à tous.

Madame Danièle CHARLEMAGNE

Après ce que j'ai entendu, j'ai quelques questions à poser qui ne concerne pas forcément uniquement la CNE. Sachant que j'ai entendu parler à propos du site de Bure de géothermie et de failles, qu'il y a eu un séisme en janvier 2002 qui est passé non loin de là, que personne encore ne peut assurer que les conteneurs enfouis resteront étanches sur le long terme et même sur le court terme, c'est ce que j'ai cru comprendre ce soir, particulièrement sur le site de Bure où l'eau circule en sous-sol et qui se trouve sur une zone de failles, premièrement, comment se fait-il que votre Commission n'a pas encore alerté fermement les pouvoirs publics, informé les citoyens et demandé au gouvernement d'arrêter le projet d'enfouissement définitivement, qui doit avoir lieu si mes informations sont exactes en 2006 ?

Deuxièmement les sondages sérieux ont-ils été réalisés par des scientifiques totalement indépendants ? L'IEER va faire une étude sur le programme de l'ANDRA, c'est bien mais ce n'est que partiel. Pourquoi n'y a-t-il pas de sondages sérieux sur le terrain faits par des géologues indépendants ? En tant que simple public, aurais-je accès aux conclusions de l'IEER ?

Troisièmement, tant que les objections fondées demeurent sans réponse, n'apparaît-il pas comme irresponsable de poursuivre les actions entreprises tant que les doutes ne seront pas levés et particulièrement ceux de Bure ?

Enfin, toute autre attitude alors qu'il s'agit d'appréhender les conséquences graves qui peuvent survenir dans le domaine de la vie et de la reproduction pour les générations présentes et à venir est purement et simplement criminelle compte tenu de toutes ces considérations, je suis amenée à me demander : le CLIS existe-t-il pour veiller sur la sûreté de la réalisation des travaux de l'ANDRA ou pour la sûreté des citoyens ?

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

C'est plutôt une déclaration. Autres questions ?

Il y a une suspension de séance pour voter.

Bien, je vous propose de prendre place pour que nous puissions procéder au dépouillement. Je vous rappelle que l'élection au premier tour suppose qu'un candidat ait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés par au moins la moitié des membres présents ou représentés. Donc la première démarche va consister à définir ces deux nombres, la moitié des membres présents ou représentés et par conséquent la majorité absolue des suffrages. Combien de personnes votent ?

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Sur 88 membres du CLIS désignés actuellement, il y a eu 51 bulletins déposés dans l'urne dont 5 déposés avec un pouvoir, avec un seul pouvoir par personne, cela a été respecté.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Donc la moitié des membres présents ou représentés, c'est 26.

Résultats du vote : Mme MALFAIT BENNI, 24 bulletins et 24 bulletins pour M. FLEURY.

Beaucoup de gens sont partis, il ne reste plus que 32 votants par un rapide comptage et j'ai posé la question aux deux candidats : "dans ces conditions là, est-ce que nous procédons à un second tour ou est-ce que nous renvoyons à une plénière ?" Ils sont d'accord sur l'idée de procéder à un vote avec les 32 présents. Je me tourne vers vous maintenant pour savoir ce que vous en pensez.

Monsieur Jacky BOUSSEL - Maire d'Echenay

Monsieur le Préfet, nous partons, cela fait trois de moins.

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse

Donc cela fait 29. Je propose que les uns et les autres s'expriment.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Dans la mesure où les deux candidats sont d'accord pour que l'on fasse le deuxième tour, ceux qui restent sont habilités à voter à mon avis.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

La règle générale, c'est une majorité au premier tour mais au second, dans la mesure où les candidats sont d'accord, autant le faire. Je vais dans le sens des deux candidats, au premier tour il faut une majorité mais c'est dans toute élection. Si vous êtes dans un conseil municipal, une fois qu'une question est à l'ordre du jour, même si tout le monde s'en va, il y aura quand même un vote. Les deux candidats étant d'accord, on peut voter et ne pas reporter.

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Je déplore assez que dans ce CLIS, on voit des gens qui ne viennent pas siéger alors qu'ils devraient siéger, notamment des élus, alors cela m'interpelle énormément. On voit dans une séance comme aujourd'hui qu'il y a des gens qui viennent, il y en qui partent pour des raisons peut-être valables, mais on siège au

CLIS ou on n'y siège pas. Je pense aussi que les gens qui restent y trouvent un certain avantage, c'est tout à fait normal que l'on procède à un vote maintenant et que l'on ne reporte pas.

Madame Elisabeth PIAULT - Osne le Val

Je pense que ceux qui sont partis savaient qu'il pouvait y avoir un deuxième tour donc c'est qu'ils prenaient le risque.

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

Je répète que comme les deux candidats sont d'accord, je suis pour un vote, et aussi par respect pour ceux qui restent jusqu'au bout parce qu'il y a une logique dans tout cela. C'était à l'ordre du jour donc on doit désigner aujourd'hui notre vice-président, tout le monde le savait. J'ai une réunion à 17:30, je n'y serai pas, tant pis. J'ai fait l'effort de rester jusqu'au bout, je pense qu'il faut respecter, quel que soit leur vote, ceux qui sont restés ce soir.

Monsieur Pascal WOJCIK - CFDT Meuse

Je vais tout à fait dans ce sens là donc je suis pour un deuxième tour ce soir.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

Je pense aussi que le vote doit avoir lieu puisque c'était à l'ordre du jour. Le CLIS, ce n'est pas la guerre, la vice-présidence n'a pas non plus une importance capitale de mon point de vue, si ce n'est effectivement le symbole. Je me suis présenté puisque je voulais faire valoir qu'il y avait des opposants au CLIS et qu'on essayait d'y travailler de façon constructive, c'est tout. Donc je suis favorable à un vote ce soir et aussi par respect pour ceux qui sont restés. Tout le monde savait qu'il y avait l'élection à deux tours possibles, donc je pense qu'il faut voter.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Une précision puisque la question m'est posée. Les pouvoirs continuent à être utilisés pour le second tour s'ils sont rédigés d'une manière qui le permet. Pas d'objections, très bien. Est-ce que tout le monde a voté ? Bien, nous allons procéder au dépouillement, je vous propose de prendre place. Première opération, comptage des votants.

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Il y a pour ce deuxième tour 33 votants dont 4 pouvoirs et il y également 33 enveloppes. Le résultat du vote est le suivant : sur 33 bulletins, 2 blancs. Pour M. FLEURY 18 voix et pour Mme MALFAIT BENNI 13 voix.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

Je voulais simplement remercier tous ceux qui ont voté sur mon nom aujourd'hui mais aussi remercier tous les membres de la plénière pour leur présence ; on était quand même 51 aujourd'hui présents ou représentés ; cela va dans le bon sens. Ce qui m'importe, c'est que le CLIS fonctionne bien, c'est que l'on soit le plus nombreux possible ici. Il faut un vice-président, il y a une symbolique à mon élection, c'est peut-être un peu lié à la progression du travail fait par les opposants et finalement à ce que l'on dit depuis des années, mais il n'y a pas de victoire personnelle en ce qui me concerne. Il n'y a vraiment pas de bataille au sein du CLIS, ce qui m'intéresse, c'est que l'on fasse du bon travail - je crois que l'on en fait du bon donc on va continuer - et que finalement ce qui se fait à Bure, si cela continuait, soit bien fait. Bien sûr mon souhait n'a pas changé, c'est que cela s'arrête, mais si cela doit continuer, autant que cela soit bien fait et que le CLIS y veille.

Madame Sylvie MALFAIT-BENNI - Conseillère Générale de la Meuse

Juste un petit mot pour féliciter Jean-Marc et dire qu'on va faire l'alternance au niveau du CLIS. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec M. FLEURY dans la mesure où c'est quelqu'un de très modéré, et au niveau du bureau du CLIS, c'est vrai que l'on travaille très sereinement. Donc la vice-présidence une année à moi, une année à lui, c'est bien.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Sans tarder, je propose de continuer dans l'ordre du jour. Nous avons deux questions : l'étude IEER et l'état de référence sanitaire. Le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale de la Meuse étant présent et devant participer à d'autres obligations, je vous propose d'inverser et de commencer par l'état de référence sanitaire. Il pourra nous éclairer s'il y a des questions.

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Simplement pour rappeler que depuis déjà cinq ans à peu près, les réflexions sur un état de référence sanitaire ont été lancées dans la Meuse et la Haute-Marne, qu'elles se sont précisées il y a deux ou trois ans notamment grâce à l'intervention des DDASS de la Meuse et de la Haute-Marne et de la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie Est qui ont présenté leurs travaux à plusieurs reprises devant le bureau du CLIS. Aujourd'hui, l'état actuel des réflexions indique que quatre objectifs potentiels pourraient être retenus pour un tel état de référence :

1. la préparation épidémiologique à l'accident,
2. l'évaluation des effets indirects de l'implantation du site de stockage,
3. le recueil des données utiles pour l'évaluation des risques,
4. l'information du public sur l'impact éventuel du site.

A partir de ces quatre objectifs, il y a trois propositions d'outils qui pourraient permettre de les atteindre avec la surveillance des pathologies pouvant être liées aux rayonnements ionisants à partir des dispositifs de surveillance sanitaire existants, la réalisation d'enquêtes en population et l'orientation du dispositif de l'environnement pour la réalisation d'études d'évaluation des risques sanitaires.

Pour terminer, je voudrais préciser qu'un groupe de travail national a été mis en place en 2003, regroupant l'Institut National de Veille Sanitaire, la Direction Générale de la Sécurité Nucléaire et de la Radioprotection, l'Institut de Radioprotection et de la Sécurité Nucléaire, le CLIS et également l'ANDRA au titre des informations nécessaires pour appréhender ce qui pourrait se passer à Bure, et ce groupe de

travail pourrait être élargi, c'est une piste de réflexion, à l'INERIS qui est l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Y a-t-il des questions ? Tout cela a été préparé par un groupe de travail au sein du bureau du CLIS. Point suivant, l'étude IEER.

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Dans un premier temps, il y avait eu une première procédure informelle pour rechercher un prestataire qui évaluerait le programme expérimental que l'ANDRA doit mener à Bure. Cette première procédure avait abouti au choix de l'IEER, l'Institut pour l'Energie et la Recherche Environnementale, un institut américain, mais pour des raisons d'anomalies formelles et de procédures qui n'ont pas été totalement respectées, il a fallu dès l'automne reprendre l'ensemble de l'appel d'offres en aménageant notamment le règlement financier du GIP, le Groupement d'Intérêt Public Objectif Meuse qui est le destinataire du budget du CLIS et donc également son comptable, le CLIS devant suivre les règles fixées par le GIP en la matière. Suite à cet aménagement, à la constitution d'une Commission d'appel d'offres propre au CLIS, un nouvel appel d'offre a été lancé avec parution dans le Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un bulletin officiel français, et parmi les différents organismes ayant retiré un dossier, un seul a apporté une réponse. C'est à nouveau l'institut IEER qui a fait une nouvelle offre et qui a été retenu suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres. L'IEER doit débiter ses travaux en janvier et en principe, le rapport doit être présenté au CLIS en septembre 2004, sachant qu'un groupe de travail du CLIS suivra à peu près mensuellement l'avancée de l'étude de l'IEER.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Des observations, des questions ?

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Oui nous autres au bureau, on suit cela de très près ainsi que tout un nombre de sujets. Par contre les membres de la plénière, même s'il n'y en a plus qu'un certain nombre, ne sont pas forcément au courant de ce qui se passe dans les bureaux et je tiens à rappeler ce vice de procédure qui nous a surtout fait perdre un temps quand même précieux puisque l'échéance 2005-2006 est toujours là, et je voudrais dire et rappeler que si on a entendu dans certains journaux parler de manœuvres ou de scandales, je suis de ceux qui disent qu'effectivement là, il y a eu quelque chose qui n'était pas du tout normal et la meilleure preuve qui puisse en être, c'est que l'IEER aurait du travailler dès le 1^{er} juin. Il a travaillé dès le 1^{er} juin en s'étonnant que le contrat ne soit toujours pas signé et le Préfet de l'époque a repoussé la signature et ce n'est qu'au mois d'août qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un vice de procédure. Il y a quand même un gros hiatus pour un organisme qui travaille depuis le 1^{er} juin alors que l'on faisait tout pour repousser la signature du contrat, il faut le souligner.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

S'il n'y pas d'autres questions, nous passons à l'adoption du règlement intérieur qui est modifié sur trois points. Est-ce que tout le monde a eu communication des modifications ?

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Avec l'invitation à cette réunion. Depuis, il y a eu un bureau et nous avons apporté deux modifications au projet déjà modifié, à savoir que le nombre minimal de réunions annuelles est passé à 6 au lieu de 4 et la formulation concernant le quorum pour les réunions de bureau a été légèrement modifiée.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Avant de soumettre à l'assemblée, y a-t-il des questions ?

Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne

J'avais soulevé il y a quelques années la question : est-ce qu'il est possible d'avoir un procès verbal de ce qui se dit au bureau, même succinct, parce que les autres membres du CLIS ne sont pas toujours au courant de ce qui se dit et des décisions qui sont prises ?

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Pour répondre rapidement, le procès verbal du bureau est disponible généralement dans les quinze jours qui suivent le bureau. Il est mis immédiatement sur le site internet du CLIS, et puis si vous le demandez, je peux vous en rendre destinataire systématiquement. Il y a déjà cette consultation disponible sur internet et il y surtout cette possibilité de demander au secrétariat du CLIS la diffusion du compte-rendu de bureau dès qu'il y a un bureau. Je suis prêt à recevoir les demandes en ce sens.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Moi je souhaiterais que l'on s'ouvre un peu plus pour ce qui est de la vice-présidence, je pense qu'il serait bien qu'il soit fait appel aux groupes qui constituent le CLIS et pas forcément aux gens qui sont déjà dans le bureau. Je parle pour les associations, rien n'empêcherait que les associations désignent une personne qui serait candidate à la vice-présidence, cette personne n'étant pas forcément du bureau. J'en ai parlé à des personnes ici, cela reçoit un bon accueil. La deuxième chose, enfin moi je le constate bien parce que cela fait un bout de temps que je suis sur le dossier, je trouve qu'il faudrait là aussi s'ouvrir, peut-être à d'autres, c'est-à-dire qu'il serait bien que tous les trois ans, à l'occasion du renouvellement des Conseils Généraux, il soit fait appel à d'autres associations pour être candidates. Je ne dis pas qu'elles prendraient automatiquement la place de l'autre, mais je souhaite que le bureau en discute et dise comment concrètement on pourrait de temps en temps s'ouvrir, avoir d'autres associations, d'autres personnes qui auront peut-être un autre regard que celui qu'on peut avoir nous depuis le temps que l'on est là. Je

crois que cela serait pas mal de brasser un petit peu et de voir toutes celles qui sont protection de l'environnement ou « opposants ». C'est la proposition que je souhaite voir intégrée dans le règlement intérieur. La première peut se faire tout de suite, c'est-à-dire de dire que par la suite, la personne qui sera désignée sera automatiquement au bureau. Et dans l'autre cas, tous les trois ans par exemple, faire appel : il y d'autres associations ou d'autres corps qui se constituent et il serait bien qu'on renouvelle le cheptel.

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Je suis tout à fait d'accord par démocratie avec le Conseiller Général Jean-Luc BOUZON. Effectivement, les comptes-rendus, il serait intéressant, nous sommes quand même un Comité Local d'Information, donc l'information devrait circuler du mieux possible, que les membres de la plénière reçoivent le compte-rendu des bureaux. Je voudrais simplement préciser pour que l'information soit complète que les comptes-rendus de bureaux, malheureusement, et je le dis assez au sein du bureau, ne reflètent pas la réalité ni sur le fond, c'est tronqué, ni sur la forme. On a l'impression que tout se passe bien, que le bureau est un long fleuve tranquille. Pas du tout, c'est quelque chose qui est très fort, nous ne sommes pas du tout d'accord et cela ne se retrouve pas dans les comptes-rendus. La meilleure preuve est que, représentant d'association et, au bureau, représentant de différentes associations, je fais un compte-rendu à celles-ci, et quand elles ont mon compte-rendu et qu'elles ont ensuite celui du bureau, elles ne retrouvent pas forcément les mêmes choses.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Il y a dans la salle un certain nombre de membres du bureau. Je vais leur poser la question : est-ce que les procès verbaux du bureau sont soumis au bureau, approuvés par le bureau et font l'objet d'un vote ? Monsieur le Vice-Président.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

A chaque réunion, comme dans n'importe quelle assemblée, on valide le compte-rendu de la réunion précédente, c'est ce que l'on fait en premier. Les comptes-rendus sont validés régulièrement, après parfois discussions. J'étais à l'origine d'une

modification qui est relativement récente, puisque j'ai demandé pour éviter les discussions trop importantes sur l'entérinement du bureau précédent qu'on le diffuse avant. Maintenant le projet est diffusé à tous les membres du bureau et donc on gagne un peu de temps pour se mettre d'accord sur le contenu. Ce qui est dans les comptes-rendus reflète ce qui a été évoqué. Effectivement, dans un compte-rendu, on ne pourra jamais refléter l'aspect plus au moins vif des débats, c'est clair qu'il faut être au bureau pour savoir comment cela se passe et cela, aucun écrit ne pourra le refléter. C'est vrai qu'à ce titre là, les comptes-rendus ne sont que des comptes-rendus, au bureau du CLIS comme ailleurs. C'est la limite du compte-rendu.

Monsieur Pascal WOJCIK - CFDT Meuse

C'est vrai que les comptes-rendus sont approuvés par le bureau et je pense que tout le monde y retrouve plus ou moins son compte. On est une équipe à travailler, il y a des choses qui sont dites peut-être un peu crûment mais cela justement n'a pas besoin de ressortir au niveau du compte-rendu. L'essentiel étant le fond, c'est repris dans les comptes-rendus, même si on ne retrouve pas toujours les échanges vifs qu'il peut y avoir, mais je pense que c'est fait pour cela aussi, un bureau.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Ceci pour expliquer que le mot "tronqué" tel qu'il a été utilisé est peut-être un peu fort à l'égard de tous les membres du bureau qui ont approuvé le procès verbal.

Monsieur Michel MARIE - CDR 55

Je vais m'expliquer un peu plus, si j'ai dit "tronqué" effectivement. Si on retrouve les sujets qui sont à l'ordre du jour, cela on ne peut pas le nier, pour ma part cela n'est absolument pas détaillé. Quelqu'un qui est en plénière ou qui est même à l'extérieur et qui va vouloir aller sur le site internet pour avoir un point bien précis, on a quelquefois quatre, cinq, six lignes, c'est largement insuffisant. Je ne parle pas de la forme, je parle du fond. Le fond pour moi n'est pas suffisant pour comprendre le sujet qui a été traité. J'ai un dernier exemple, le dernier compte-rendu qui nous a été proposé, j'ai fait des modifications notamment au niveau des médias qui n'apparaissent pas. Il faut le dire quand même.

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Il y a sans doute un léger problème de style entre le rédacteur du compte-rendu que je suis et les propositions qui me sont faites par chacun. Si je veux garder une certaine harmonie, généralement, je suis obligé d'arrondir parfois, c'est vrai et de ne pas reprendre in extenso ce que vous proposez.

Madame Sylvie MALFAIT-BENNI, Conseillère Générale de la Meuse

Jean-Marc a bien dit les choses. Chacun s'exprime et il est certain que l'on ne peut pas reprendre mot à mot et faire ressortir la virulence de certains propos.

Monsieur Jean-Marc FLEURY – AEMHM

Je voudrais juste rajouter un mot. On avait déjà eu un débat sur cela et cela a été soumis au vote de la plénière, c'était l'enregistrement des séances de bureau. Cela a été donc débattu et discuté la dernière fois, c'est un petit peu cette problématique. C'est vrai que j'étais favorable à l'enregistrement en cas de contestation. On pouvait avec un enregistrement retrouvé ce qui avait été dit par l'un ou l'autre. C'est vrai que l'on ne sait plus ce que l'on a dit exactement, moi-même il m'arrive parfois de ne plus savoir exactement mot pour mot ce que j'ai dit un mois avant. On a eu quelques débats parfois sur ce qui a été dit ou non et c'est vrai qu'un enregistrement permettrait d'éviter ce type de débats, et j'étais favorable à l'enregistrement. La plénière en avait décidé autrement. Le problème est là : un compte-rendu reste un compte-rendu, ce n'est pas un procès verbal comme les séances de plénières qui sont enregistrées, c'est mot pour mot ce que l'on a dit. Ce n'est pas le cas dans les comptes-rendus, ce n'est pas la démarche que l'on a choisie pour l'instant.

Moi je voudrais donner mon sentiment sur les propositions faites par Claude COLLIN. J'aimerais ne pas être le seul à donner mon sentiment. Si cela retourne après en bureau, pour les gens de la plénière, c'est maintenant qu'il faut s'exprimer. Mon sentiment par rapport à la candidature à la vice-présidence ouverte à tous les membres de la plénière, j'y suis plutôt favorable sous réserve bien sûr qu'il faudrait une modification statutaire pour faire entrer de facto le membre de la plénière en

bureau. S'il est vice-président, il faut qu'il rentre d'office, c'est dans ce sens là que je compléterai ta proposition. Pour la seconde proposition, je suis plus réservé dans la mesure où elle ne s'applique vraiment qu'à une petite partie des membres du bureau, tu parlais de renouveler les associatifs. Je ne vois pas à quel titre une partie du bureau serait renouvelée, les associatifs, et pas les autres.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Non, ce n'est pas renouveler le bureau mais permettre l'émergence d'autres associations de protection de l'environnement et avoir, peut-être, une argumentation diversifiée. A ce jour, les associations représentées le sont depuis l'origine, c'est-à-dire la création de l'ILCI. Est-ce un bien ?

Je veux vous citer un exemple. Aujourd'hui dans le collège associations, il y a un groupement qui s'appelle le CECYN. C'est une association qui s'est constituée il y a quelques années parce qu'en Haute-Marne il est question de faire un vaste projet touristique nature à Châteauvillain. Or, le CECYN a été désigné pour être représenté au CLIS et jamais personne n'est venu. C'est quand même bien embêtant. De plus, ce CECYN est dissout depuis le mois de juillet. Je pense que si tous les trois ans effectivement, on re-visite les associations en disant : êtes-vous toujours partie prenante du CLIS et que l'on fasse appelle à d'autres, ce n'est pas un mal. De plus, il n'y a pas des volontaires qui viennent à la pelle.

Il faudrait que vous voyez cela au bureau pour voir quelles associations pourraient être sollicitées, et ne pas rester forcément avec les associations d'origine.

Monsieur Michel CHAUGNY - DRIRE Champagne-Ardenne

Juste une demande d'explication à M. COLLIN. Je n'ai pas très bien compris ce qu'il proposait dans sa première demande. Il me semble qu'en fait si quelqu'un membre du CLIS mais non membre du bureau avait voulu se présenter à la vice-présidence, il aurait pu le faire aujourd'hui puisqu'on a fait un appel à candidature.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Je ne crois pas, c'est un membre du bureau.

Monsieur André GERARD - Maire de Lezéville

Je pense que dans un premier temps, on pourrait peut-être inviter ces associations dans le public pour voir si elles se sentent vraiment concernées et à ce moment là, si elles se sentent vraiment concernées, si elles désirent participer, peut-être les faire participer au CLIS.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Cela s'appuie un peu sur l'exemple que l'on a à Valduc, vous savez qu'il y a là-bas le CEA qui est civil et militaire et il y a des associations qui frappent à la porte et qui disent : nous avons quelque chose à dire. Elles viennent pour l'instant et ils envisagent d'en prendre une ou deux à titre consultatif et après les intégreront certainement dans la structure SEIVA à Valduc puisqu'en fait c'est une CLI, c'est une association très large. Dedans, vous rencontrez même un journaliste, ce que j'ai demandé pour la CLI de Saint-Dizier. Il y a un journaliste, vous avez des médecins, c'est quand même bien des gens qui savent de quoi ils parlent et sans que l'on soit obligé de solliciter la presse, car il y a déjà quelqu'un là qui fait un rapport de ce qui s'est dit en réunion. C'est un petit peu dans cet esprit, je crois que les gens là-bas sont beaucoup plus ouverts qu'ici.

Monsieur Gérard HERISSON - ADECO

Je ne connais pas en détail le problème de la Haute-Marne mais pour ce qui concerne la Meuse, il est prévu dans les statuts depuis l'origine du CLIS que parmi les membres du CLIS, il y ait des associations de protection de l'environnement. Or, en Meuse, il y a à ma connaissance trois associations de protection de l'environnement agréées. Il y a Meuse Nature Environnement, l'ADECO que je représente ici et le Club des Côtes qui n'a jamais participé ou qui ne s'est pas proposé.

Monsieur Claude COLLIN - Nature Haute-Marne

Je n'ai pas dit cela comme ça, j'ai dit association, je n'ai pas dit protection. On n'est que quatre en Haute-Marne.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Autres interventions ? Je vous propose de revenir sur la modification des statuts sur trois points. Est-ce que tout le monde en a eu connaissance ? Tout le monde a eu connaissance en ce qui concerne le quorum, la condition du nombre de réunion. S'il n'y a pas de questions, de demandes de précisions, je propose de passer à un vote à main levée, sauf s'il y avait une demande de vote à bulletins secrets.

Madame Elisabeth PIAULT - Osne le Val

On nous a dit qu'il y avait un petit changement et on n'a pas été informé exactement pour le quorum. On nous a juste dit que c'était six fois par an au lieu de quatre mais nous n'avons pas été informés du reste exactement.

Monsieur Benoît JAQUET - Secrétaire Général du CLIS

Le quorum pour la plénière, c'est : le CLIS délibère valablement (...) et pour le bureau dans le document que vous avez reçu, il manquait en fait la fin de la phrase qui est : il pourra décider valablement sans condition de quorum à la réunion suivante. La formulation du quorum pour le bureau est redevenue la même que pour la plénière. Le document qu'ont reçu les membres du CLIS a été envoyé avant le dernier bureau. Simplement à l'article 5, fonctionnement, vous avez un paragraphe bureau et l'avant dernier alinéa dit : le bureau se réunit au moins six fois par an et non pas quatre sur le document que vous avez, et puis la dernière phrase du dernier alinéa : le bureau ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés, chaque membre disposant d'un pouvoir au plus, dans le cas contraire le vote est remis à la réunion suivante sans condition de quorum. C'est la même formulation que pour le quorum en plénière.

Monsieur Richard SAMUEL - Préfet de la Meuse

Tout le monde peut voter maintenant pleinement informé. Est-ce qu'il y a des demandes de vote à bulletins secrets ? Non. Nous allons voter à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les modifications sont donc adoptées à l'unanimité. Y a-t-il des questions diverses ? Pas de questions diverses, merci de cette réunion.